

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



XXI
AIX-EN-PROVENCE
2006 [2008]

Gimbert Numismatique

Achat, vente, estimation de monnaies anciennes



ROYALES



ETRANGERES



France XIX^e/XX^eème



FEODALES



**MEDAILLES
ET JETONS**



**COLONIES
FRANCAISES**



NICOLAS ET MARC GIMBERT

Membres du Syndicat National des Experts
Numismates et Numismates Professionnels

Site internet : www.gimbert-numismatique.com

Courriel : contact@gimbert-numismatique.com

Adresse postale : B.P. 11 – 83640 SAINT-ZACHARIE

Tél. : 04 42 72 93 23 - Fax: 04 42 72 93 44

RC : A 328 849 807 Marseille - TVA FR 69

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

LE MOT DU RESPONSABLE DES ANNALES

Cette vingt-et-unième livraison de nos *Annales* se présente sous une forme un peu nouvelle: comme d'autres revues numismatiques, nous accueillons désormais des annonces sur la couverture. En ces temps de restrictions budgétaires, nous ne pouvons que nous féliciter de cet heureux partenariat. Que nos annonceurs soient remerciés pour leur intérêt manifesté à nos travaux et pour leur aide précieuse à la pérennisation de nos *Annales*.

Sur le fond, j'ai le plaisir de vous présenter quatre contributions. D'abord celle, devenue habituelle, de Jean-Albert Chevillon qui s'est intéressé cette fois à un monnayage grec classique, mais qui n'est pas sans rapport avec celui de Massalia, puisqu'il s'agit d'une autre colonie phocéenne, Elée ou Velia. Pour ma part, je commence une publication en cinq parties du monnayage d'Orange au nom de Raymond des Baux : vaste entreprise que celle de reclasser et dater ce corpus en l'enrichissant de quelques inédits ! Sur ce point, je remercie vivement Régis Chareyron et Rolland Sublet qui m'ont communiqué leurs richesses en ce domaine et je lance un appel à tous les collectionneurs qui possèdent des monnaies d'Orange au nom de Raymond : faites-moi connaître vos variantes pour me permettre de dresser un corpus aussi complet que possible. Pour cette première livraison, je classe le monnayage d'argent et de billon de Raymond IV (III : 1314-1340). La seconde dressera le catalogue de ces émissions avec leurs variétés et des illustrations. La troisième classera le monnayage d'argent et de billon de Raymond V (1340-1393), pour laisser à la quatrième le catalogue illustré de ce monnayage. La cinquième et dernière se consacrera au monnayage d'or de Raymond V, avec d'éventuels compléments aux quatre premières parties.

Notre président fédéral Yves Brugière s'est associé à notre collègue Dario Ferro (saluons cette collaboration internationale) pour publier deux petites trouvailles découvertes dans l'arrière-pays niçois et qui jettent une certaine lumière sur la circulation monétaire dans cette zone. Enfin, notre président fédéral honoraire Michel Gourillon s'est intéressé à la figure d'un grand marin provençal, le bailli de Suffren : il a commenté historiquement les hauts faits de ce grand serviteur de la France rappelés sur la médaille frappée en son honneur en 1784. Finalement, l'actualité numismatique m'a amené à ajouter au dernier moment une mise au point sur le premier euro de circulation courante du prince Albert II de Monaco.

Aix-en-Provence, le 30 mai 2008

Jean-Louis CHARLET (charlet@mmsh.univ-aix.fr)

LES MONNAIES DE HYELE (VELIA)

C'est grâce à un texte de Strabon¹ qui tire ses sources d'Antiochos de Syracuse que nous connaissons Créontiadès. Ce personnage fut le chef de l'expédition qui quitta probablement Phocée juste avant sa prise par les Perses de Cyrus II et qui amena un groupe d'émigrés jusqu'en Corse (Kyrnos), puis à Massalia où au moins un autre groupe, celui d'Aristarchè, prêtresse du temple d'Artémis à Ephèse (Artémision) s'y était installée quelques temps avant dans les années 545. Créontiadès, pour sa part, semble avoir été « repoussé » par Massalia car les différents groupes de Phocéens en exil s'avèrent, à cette époque, rivaux. Il décide alors d'aller fonder Hyele (Elée). Cet événement pourrait être relié à la bataille d'Alalia qui opposa les Phocéens de cette ville fondée vers 560 à une coalition étrusco-carthaginoise et qui, malgré la victoire, durent définitivement abandonner leur territoire et également émigrer vers Elée dans les années 535² avec l'aide des habitants de Rhégion³.

Fondée au sud de Poseidonia en Lucanie, la cité phocéenne d'Elée (Hyele en grec), que l'on qualifie parfois de « sœur » de Massalia, sera appelée Velia par les romains. Cette fondation est constituée d'émigrés qui amènent avec eux un certain nombre d'idées et de techniques nouvelles. Parmi celles-ci figure l'utilisation de la monnaie déjà bien implantée en Ionie (actuelle Turquie) depuis le deuxième quart du VI^e siècle av. J.-C. C'est ainsi que très rapidement, à partir de 535, vont apparaître les premières frappes attribuables à l'atelier éléate. Qualifiables d'archaïques, ces monnaies toutes anépigraphes sont dotées d'un flan amorphe et globuleux ainsi que d'un carré creux de revers et se caractérisent pour cette ville par un motif de droit unique : un protomé de lion dévorant sa proie. Cette image du lion, qu'il faut lier au culte d'Apollon, fait partie de l'iconographie traditionnelle de l'ambiance ionienne originelle et se retrouve sur certaines émissions d'hectés de Phocée. Ce motif à cette époque est connu pour d'autres cités telles que Cyzique et Acanthe et se retrouve également d'une manière conséquente au sein du monnayage archaïque de Marseille avec des oboles et diverses fractionnaires (groupes U à Ud)⁴. Le monnayage grec d'Elée fut émis depuis la fondation de la ville jusque vers les années 275. A partir de 272 la cité, qui

¹ STRABON (VI, 1, 1)

² M. GRAS, « L'arrivée d'immigrés à Marseille » dans *Sur les pas des grecs en Occident*, Collection Etudes Massaliètes, 4, p. 363-366.

³ J.-P. MOREL, « Archéologie phocéenne et monnayage phocéen : quelques éléments pour une confrontation », dans *La monetazione dei Focei in occidente*, Istituto italiano di numismatica, Roma 2002, p. 27-42.

⁴ A.E. FURTWÄNGLER, *Monnaies grecques en Gaule, le trésor d'Auriol et le monnayage de Massalia*, Office du Livre, Typos III, Fribourg 1978.

fut florissante à l'époque classique, devint une alliée de Rome. Influencée par les colonies achéennes voisines telles que Poseidonia et Thurium, Hyele va adopter le système métrologique italo-achéen ou italo-tarentin basé sur un statère de 7,75 g, alors que Massalia va conserver, pour sa phase initiale, le système « phocaïque-persique » (statère d'argent autour de 11 g et hémidrachme à 2,75 g) utilisé par la cité-mère : Phocée.

On peut discerner à l'intérieur du monnayage de la cité quatre grandes périodes⁵. La première, qu'il faut situer entre les années 535 et 465, correspond à la phase archaïque et se décline au travers d'un nominal équivalent à une drachme d'un poids proche de 3,85 g (monnaie 1) et d'une diobole (1,28 g) auxquels il faut rajouter quelques séries de fractionnaires produites vers la fin de la période. Toutes ces émissions offrent la principale spécificité de ne posséder qu'un unique motif de droit : un protomé de lion dévorant une cuisse d'animal. Le lion est systématiquement tourné à droite (alors qu'il est indistinctement à dr. ou à g. pour Massalia). Au revers, un carré creux quadripartite à croisillons (contrairement à Massalia où il est irrégulier ou svastikoïde). La période II (vers 465 – 440/435) voit apparaître une didrachme dotée d'un poids de près de 8 g à côté de laquelle on retrouve une drachme, une diobole et une obole. Au droit de la didrachme (monnaies 2 et 3), un lion debout à droite avec, suivant les séries, YEΛH en exergue, et au revers la tête de la nymphe Hyele avec le plus souvent la légende YEΛH. Pour la drachme, une tête de nymphe coiffée du crobylos (monnaie 4) puis ensuite d'une coiffure enroulée (monnaie 5) et au revers une chouette, les ailes repliées, posée sur une branche d'olivier avec la légende YEΛH. Idem pour les fractionnaires. Au cours de la période III (440/435 – vers 400) c'est une tête d'Athéna à droite ou à gauche portant un casque attique (monnaie 6) qui va s'imposer sur les droits des didrachmes d'un poids aux alentours de 7,7 g, avec au revers un lion chargeant un cerf ou un lion penché vers l'avant avec la légende YEΛHTΩN ou abrégée. Pour la drachme, une tête de nymphe à droite ou à gauche avec la chevelure arrangée en vagues ondulées (monnaie 7) et une chouette les ailes repliées et posée sur une branche d'olivier, légende YEΛH au dessus. Les dioboles et oboles de cette période offrent systématiquement une tête de nymphe / chouette et légende identique à la drachme. A partir de 400, et jusque vers les années 275 le monnayage éléate en argent va se « figer » au travers d'un nominal quasi unique : la didrachme, à l'exception de quelques rares séries de drachmes et dioboles. Le poids très stable de cette didrachme va seulement légèrement s'alléger au fil des émissions pour se rapprocher de 7,5 g. La typologie également va se réduire aux types les plus représentatifs de la cité : pour les avers à une tête d'Athéna à droite ou à gauche portant un casque attique et au revers un lion marchant

⁵ R. T. WILLIAMS, *The Silver Coinage of Velia*, Royal Numismatic Society, Special Publication n° 25, London 1992 (par souci de simplification nous avons réuni au sein de la période IV toutes les séries émises après 400 qui restent toutes fort proches).

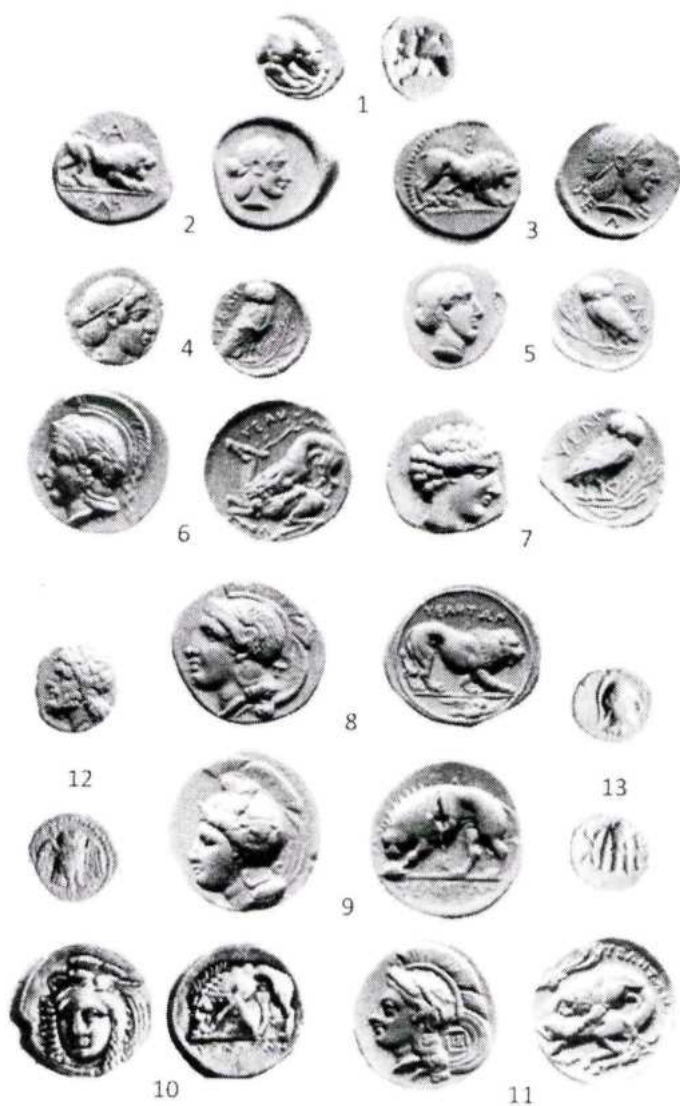
(monnaie 8) ou le plus souvent avec la tête penchée vers le bas (monnaie 9) et légende complète YEΛHTΩN. A noter que l'ethnique complète de la cité YEΛHTΩN est en ionien et signifie « les gens de Hyele ». Cette langue parlée à Phocée était également utilisée à Marseille avec ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. De nombreux monogrammes, motifs ou lettres dans les champs ou en exergue vont venir différencier ces séries. On connaît ainsi le groupe au T (400-340), au theta (340-334), le groupe Kleudoros (334-300) du nom d'un probable graveur qui a inscrit son nom sur le front de la divinité originalement traitée avec une tête de face (monnaie 10), le groupe A / chouette vers 300, au phi (300-280), au caducée – foudre et enfin au lion et au cerf vers 280 (monnaie 11).

Seules des émissions de bronzes, qui débutent dans le dernier quart du IV^e siècle⁶, vont perdurer après l'arrêt définitif des émissions en argent pour s'interrompre au cours de la deuxième partie du 1^{er} siècle avant J.-C. On y trouve le plus souvent des têtes d'Héraclès ou de Zeus au droit (monnaie 12) et en général une chouette les ailes ouvertes au revers et légende YEΛH. En fin de période une tête d'Athéna à droite et au revers un trépied et légende YEΛH (monnaie 13). Comme pour la plupart des émissions en bronze des cités antiques ces séries seront frappées uniquement pour les besoins de la ville. A noter cependant qu'elles garderont leurs légendes en ionien ce qui confirme encore au 1^{er} siècle avant J.-C. l'attachement des éléates (véliens) à leur langue d'origine.

Jean-Albert CHEVILLON

⁶ N.K RUTTER, *Historia Nummorum, Italy*, the British Museum Press, 2001.

Les monnaies de Hyele (Velia)



LE MONNAYAGE DE LA PRINCIPAUTE D'ORANGE
AU NOM DE RAYMOND DES BAUX (I) : RAYMOND IV (1314-1340)

Le monnayage d'Orange au nom de Raymond présente des difficultés onomastiques, liées à la situation juridique de la principauté au XIII^e et au début du XIV^e siècle, et numismatiques: la numérotation des Raymond a été réformée par Fr. Gasparri et le classement des monnaies d'Orange à ce nom est particulièrement complexe: en dépit des efforts d'H. Rolland, repris par M. Dhénin et Fr. Gasparri (DR, 1985), il me semble à reprendre.

La principauté d'Orange, partagée à la mort de Guillaume V (1218) entre ses deux fils Raymond I^{er} et Guillaume VI, sera détenue conjointement, après la mort de Guillaume VI (1239), par Raymond I^{er} et ses neveu (Raymond II, mort en 1279), puis petits-neveux (Raymond III, mort avant 1339 et Bertrand II). Bertrand III succède à Raymond I^{er} en 1281 et règne en co-propriété avec son cousin Bertrand II jusqu'en 1289. À sa mort (1314 et non 1335), son fils Raymond lui succède, qu'il faut nommer Raymond IV si l'on tient compte du petit-fils de Guillaume VI, et non Raymond III comme l'ont fait les numismates et historiens jusqu'à Fr. Gasparri. Le fils de ce Raymond IV, qui succède à son père en 1340, est donc Raymond V, et non Raymond IV comme on avait l'habitude de le nommer. Étant donné qu'à l'exception de la plaquette de M. Dhénin et Fr. Gasparri les numismates ont à leur disposition des ouvrages qui nomment Raymond III et Raymond IV les deux derniers princes de la famille des Baux, pour éviter toute confusion, nous parlerons de Raymond IV (III) [1314-1340] et de Raymond V (IV) [1340-1393].

Devant ces difficultés et en l'absence d'archives numismatiques⁷, un classement n'est possible qu'en dressant le corpus, avec des inédits, en rectifiant des descriptions, et en le replaçant dans le contexte historique et numismatique: il faut expliquer ce numéraire par les données historiques et les comparaisons typologiques. Les frappes monétaires des princes d'Orange sont très souvent imitées. En identifiant le modèle ou la chaîne de modèles, on obtient de précieuses indications chronologiques: un *terminus post quem* et même une date approximative, puisqu'on imite une espèce qui circule, non une monnaie passée de mode. Dans cette première livraison, nous étudierons les monnaies de Raymond IV (III). Je remercie vivement R. Chareyron et R. Sublet qui m'ont communiqué leur documentation.

⁷ Fr. Gasparri, archiviste et historienne, a eu le mérite de donner en appendice à la plaquette de M. Dhénin pour les journées de la Société française de numismatique en 1985 (p. 23-26) la liste des documents numismatiques trouvés à la Vaticane, à Orange, dans les archives départementales... Mais, si ces documents sont très utiles pour localiser l'atelier monétaire et en reconstituer le personnel (on peut ainsi, comme nous le verrons plus tard, reconstituer la liste des maîtres de la Monnaie d'Orange de 1340 à 1370), ils ne nous apportent rien sur la nature et la chronologie des espèces frappées, ce qui est le principal objet de cette étude.

Bibliographie

1) Histoire de la principauté

- R. Bailly, *À l'ombre du grand mur: le vieil Orange*, Avignon 1971.
- Édouard Baratier, Georges Duby, Ernest Hildesheimer, *Atlas historique. Provence, Comtat, Orange, Nice, Monaco*, Paris, Armand Colin, 1969.
- J. Bastet, *Histoire de la ville et principauté d'Orange*, Orange 1886.
- Id., *Essai historique sur les événements du diocèse d'Orange, mêlé de documents historiques et chronologiques sur la ville d'Orange...* Paris 1912.
- P. Bonaventure de Sisteron, *Histoire nouvelle de la ville et principauté d'Orange*, Avignon 1791.
- J. de Font-Reaux, "Présentation de la ville et de la principauté d'Orange", *Provence historique* 71, 1968, p. 8-12.
- Adrien de Gasparin, *Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités*, Orange, Joseph Bouchony 1815.
- Françoise Gasparri, "Les Italiens à Orange au XIV^{ème} siècle", *Provence historique* 115, 1979, p. 48-67.
- Ead., *La principauté d'Orange au Moyen Age (Fin XIII^e - XVe siècle)*, Paris, Le Léopard d'Or, 1985 avec *Annexe I, Les monnaies du prince*, p. 147-151 et documents 81-89.
- G. Noblemaire, *Histoire de la maison des Baux*, Marseille 1976 (Paris, Champion 1913).
- J. de la Pise, *Tableau de l'histoire des princes et de la principauté d'Orange*, La Haye 1640.
- A. de Pontbriant, *Histoire de la principauté d'Orange*, Avignon-Paris-La Haye, 1891.
- E. Roussel, *Une ancienne capitale, Orange... avec un aperçu de l'histoire d'Orange par M. Duhamel*, Paris-Orange 1901.
- M. Talagrand et R. Rochette, *Histoire de la principauté d'Orange*, Fasc. 1: *Les origines, les princes de Baux*, Orange 1935.

2) Monnayage d'argent et de billon au nom de Raymond

- L. Blancard, "Sur un double denier de Raymond IV, prince d'Orange", *ASFNA* 8, 1884, p. 61-67.
- M. Bompaire, "Les trouvailles de Vailhan (Hérault) : obole inédite d'Orange", *BSFN* 1996, p. 183-187.
- E. Caron, "Conférence sur l'histoire monétaire de la principauté d'Orange", *CR de la SFN* 1879, p. 267-273.
- Monnaies féodales françaises*, Paris 1882, p. 244-248.
- P.V. de la S.F.N. 1889, p. 21-22.
- E. Cartier, "Numismatique de l'ancien Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. I. Les monnaies d'Orange", *RN* 1839, p. 107-128 et pl. V-VI.
- R. Chareyron, "Essai de datation et de classement des monnaies des évêchés de Valence et Die ...", *Revue drômoise* 493-494, sept.-déc. 1999, p. 29-39.
- Numismatique féodale drômoise. Évêchés de Valence, Die, et Saint Paul Trois Châteaux, Comté de Valentinois et Diois, Seigneurie de Montélimar*, Valence 2006.
- R. Chareyron et T. Rouhette, "Essai de datation des monnaies à la Vierge et à la croix feuillue en Dauphiné-Provence", *BSFN* 1996.6, p. 144-145.
- J.-L. Charlet, "Trois monnaies inédites ou peu connues de la principauté d'Orange. 1) Denier de Raymond (I ou II?)", *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1981 [1982], p. 16-17.

"Imitation d'une obole provençale: à propos d'une obole inédite d'Airar V, comte de Valentinois et Diois", *BSFN* 1988, 1, p. 304-306.

"Imitation du monnayage provençal par Raymond IV d'Orange (1314-1340)", *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence* 2003, p. 31-32.

"Le denier à la mitre, ou plutôt au heaume, de Raymond V d'Orange", *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence* 2003, p. 25-26

"Un demi-gros de Raymond IV et un blanc de Raymond V des Baux, prince d'Orange", *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence* 2004, p. 31-32.

"L'imitation par Raymond V (IV) d'Orange du demi-gros provençal de Piémont (1365-1382 ?)", *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence* 2005, p. 9-10.

"Les monnaies de Raymond IV (III) d'Orange aux portraits de saintes", *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence* 2007, sous presse.

"Le demi-gros à l'A de Raymond V (IV) des Baux", *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence* 2007, sous presse.

J. De Mey, *Les monnaies du Comtat Venaissin*, Bruxelles-Paris 1975 (= DM)

M. Dhenin (d'après H. Rolland et H.J. Van der Wiel) et F. Gasparri, *Les monnaies des princes d'Orange. Documents relatifs à la monnaie d'Orange*, plaquette éditée par la S. F. N. pour les journées d'études d'Orange-Carpentras, 1985 [= DR]

A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, t. IV, *Monnaies féodales françaises*, Paris 1936, p. 308-311.

A. Duchalais, "Observations sur quelques monnaies frappées à Orange pendant le Moyen-Age", *RN* 1844, p. 41-63 et 97-113, et pl. IV.

J. Duplessy, *Les monnaies féodales françaises*, Paris, Platt, t. I, 2004

A. Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age*, Paris 1891-1905, t. II, 1894, p. 782-783 et t. III, 1905, 1023-6.

M. Gilles, *Les voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône*, 1884 (p. 231: voir chronique non signée de *RN* 1885, p. 119).

E. Huron, "Notice sur quelques monnaies tirées d'une petite collection", *RN* 1856, p. 190-201 (en particulier 190-3).

J. Laugier, "Monnaies rares du cabinet des médailles de Marseille", *RBN* 1876, p. 191-208 (en particulier 200-202).

V. Luneau, "Quelques pièces inédites", *Bulletin de numismatique* 1902, p. 105-108.

F. Poey d'Avant, *Les monnaies féodales de France*, t. II, Paris, Camille Rollin 1858 (réimpr. Graz 1961), éd. augmentée d'une introduction et d'une mise à jour par Georges Depeyrot, Paris, Maison Florange 1995, p. 61-67 (mise à jour bibliographique), p. 390-398 (n° 4484-4538) et pl. XCVII-XCVIII pour les monnaies (= PA)

H. Rolland, "Notes sur la monnaie d'Orange", *CN* VIII, 35, 1934, p. 1-15.

G. Vallier, "Numismatique féodale du midi de la France", *RBN* 1875, p. 66-84, en particulier p. 71-74.

1. En prolongement du monnayage de Bertrand III (1314-1320)

Le demi-gros au cavalier (R IV-1)

Dans le passé, on a longuement discuté sur un demi-gros d'Orange imité d'une monnaie de Valenciennes (le baudequin), elle-même imitée par Jean II, dauphin de Viennois. Après avoir étudié globalement ce type de monnayage⁸,

⁸ "Recherches historiques sur la monnaie au type du cavalier armé, frappée à Valenciennes et dans quelques autres lieux de 1280 à 1356", *RN* 1836, p. 175-193.

E. Cartier (1839, p. 116, n° 15) y a lu B · DI · GRA · PNCPS · AURA et l'a attribuée à Bertrand III, qu'il datait de 1282 à 1335. Mais A. Duchalais (1844, p. 53-56) avait contesté cette lecture et attribué cette monnaie au cavalier à Raymond III, daté alors de 1335-1340, en lisant, d'après l'exemplaire de la collection du roi (= Cabinet des Médailles): R : DI · GRA PNCPS AVRA (pl. IV,3). Cartier se serait trompé en suivant Duby (pl. XXVI,5), qui lui-même se fondait sur les dessins de Fauris de Saint Vincens et de Boze.

En réalité, ce type monétaire a été frappé par l'un et l'autre prince. Pour Bertrand (1281-1314): PA, à partir de l'exemplaire de la collection Nogent Saint-Laurent (t. II, p. 390, n° 4483, pl. XCVII,3: BT · DI · GRA ...)⁹; et DR (p. 5, n° 16), qui indiquent à juste titre qu'il s'agit d'une imitation du baudequin de Hainaut, seconde émission de Jean II d'Avesnes (1280-1304), émis vers 1302 (au poids de 2,5 g.)¹⁰.

Dans la mesure où le monnayage de Raymond prolonge celui de Bertrand et où ce demi-gros, largement imité dans le nord-est de la France¹¹, ne semble avoir été copié ailleurs que par le dauphin de Vienne Jean II (PA 4852, pl. CVII,9) qui a régné de 1307 à 1319, il paraît logique de l'attribuer aux premières années du règne et difficilement au delà de 1320 (donc 1314-20): R IV-1. Sa rareté correspond à une frappe limitée dans le temps.

Divisionnaires du demi-gros (R IV-2 et 3) et frappes dérivées (R IV-4 à 7)

C'est à l'émission de ce demi-gros qu'il faut rattacher un denier et une obole qui reprennent sa légende religieuse: SIGNVM CRVCIS (« le signe de la Croix »):

- denier (R IV-2, 17-18 mm = PA 4484, pl. XVII,4; DM 43; DR 18;

- obole apparemment inédite (R IV-3, 14 mm); au revers, la croix pattée s'inscrit dans le grènetis alors que sur le denier elle dépasse le grènetis et les cornets qui prolongent chacun de ses bras coupent la légende.

La tête nue de ces deux monnaies rappelle inmanquablement celle du denier marseillais instauré par Charles Ier (1257-1285), mais frappé encore sous Charles II jusqu'au début du XIV^e siècle. Ce type a été imité à Saint-Paul-Trois-Châteaux peu après la mort de Guillaume d'Aubenas (1291-1307),

⁹ Voir aussi collection E. Caron (Vente, Paris 1911, n° 732).

¹⁰ La première émission remonte à Marguerite de Hainaut pour Valenciennes en 1275 (au poids de 2,7 g.); voir Dieudonné 1936, p. 200 et pl. V,10; Jean II a frappé deux types à Valenciennes et Maubeuge.

¹¹ Ce type a été frappé dans le Cambrasis (Arleux, Jean II de Flandre, 1313-1325, PA 6995, RN 1850, p. 223; Crévecœur, Jean II de Flandre, PA 6922 et 6923-5, pl. CLXIII,16; Élincourt, Gui IV de Saint-Pol, 1300-1317, PA 6860-61, pl. CLXI,2 et 3; Serain, Waleran II, 1304-1353, PA 6902-4, pl. CLXIII,17 et 6905-6, pl. CLXIII,18; et Walincourt, Jean, 1306-1314, PA 6928, pl. CLXI,22), dans les Ardennes (Château-Porcien, Gaucher II de Chatillon, 1303-1329, PA 6092, pl. CXXI,14, RN 1836, p. 189), en Lorraine (Gaucher de Chatillon à Neufchâteau, PA 6092, pl. CXXI,14; Jean d'Arzilières, 1309-1320, à Toul, Dieudonné, p. 279).

obole Chareyron 119 datée de 1308-1310, et à Gap par Geoffroi de Léoncel (1289-1314, denier, photo Chareyron, p. 189). Dans la mesure où les frappes de Saint-Paul se prolongent sous Dragonet de Montauban, mort en 1328 (Chareyron 123) et même sous Hugues Aimeric (1328-1348, en début de règne, Chareyron 127 et 129), on ne sera pas surpris que Raymond IV ait adopté de type au moins de 1314 à 1320 et peut-être même au-delà.

Parallèlement à ce petit monnayage à la tête nue, on retrouve la légende SIGNVM CRVCIS sur de petits deniers (15/16 mm) qui portent au droit un cornet surmontant ou non une croix de saint André ou une étoile plus ou moins bien faite à cinq ou six rais (R IV-4 = RN 1839, pl. 5, n°10 attribuée à Bertrand ; PA 4485, pl. XCVII,5 ; DM 57 ; DR 19) et probablement une obole (R IV-5 = PA 4486, pl. XCVII,6 ; DR 20), à confirmer car le dessin de PA pourrait correspondre à un denier court de flan.

C'est probablement à la suite du monnayage à la tête nue, en raison de la parenté typologique évidente de la tête nue à gauche, qu'il faut classer un denier (? : RN 1844, pl. 4,2 ; PA 4487, pl. XCVII,7 ; DM 44 ; DR 21) ou plutôt une obole (R IV-6) dans la mesure où j'en connais un exemplaire de flan plutôt large qui pèse 0,47 g, un autre de 0,45 g et un troisième, ébréché, de 0,29 g. Cette pièce porte la titulature princière : (R) PRINCEPS et au revers AVRASICENS.

Pour ajouter du mystère, je possède une obole hélas coupée (il manque un tiers du flan ; 0,22 g, ce qui laisse supposer un poids d'environ 0,40 g pour un exemplaire entier) qui présente le même type (tête nue à g. et au R/ croix pattée dans un grènetis) et semble-t-il la même légende de revers, mais dont le droit porte indubitablement + : PRIN (...) VS. Faut-il supposer PRINCEPS (RAMVND)VS ? On lui attribuera provisoirement la référence R IV-7.

2. Premières imitations du monnayage provençal (1314-1320/1322)

Parallèlement aux frappes précédentes, Raymond IV (III) a aussi imité le monnayage provençal: PA 4501 (= DM 45 = DR 26), 4502 (= DM 46 = DR 25), 4503 (= DM 47 = DR 24). Ces espèces imitent le coronat reforciat (double) émis par Charles II à Saint-Rémy de 1298 à 1301 (R. 43), puis par Robert, à Saint-Rémy, de 1318 à 1320, puis à Avignon de 1320 à 1322 (R. 48), et le petit reforciat de Robert (Saint-Rémy 1318-1320: R. 49). Le coronat reforciat provençal présente le buste du roi à gauche couvert d'un manteau fleurdelisé; sur le petit reforciat n'apparaît que la tête du roi couronnée à gauche. Par rapport à Charles II, Robert a introduit au revers du coronat reforciat un R dans le deuxième canton de la croix.

Ces considérations typologiques conduisent au classement suivant.

1) PA 4501, qui présente un buste couronné à gauche, dont le manteau est orné de cornets à la place des lis, et une croix pattée sans cornet en cantonnement imite plutôt le coronat reforciat de Charles II que celui de Robert. Je proposerais donc de le placer avant 1318 (1314-1318) = R IV-8. La description de la légende du droit qu'en donnent DR 26, sans localiser d'exemplaire, ne concorde pas avec celle de PA (t. II, p. 392, pl. XCVII,16), qui cite les collections Morin et Rousseau, reprise par DM. Mon exemplaire, court de flan sur deux côtés, confirmerait plutôt la lecture de PA au droit (mais AVRA au revers comme DR 26; AVR pour PA); mais il peut exister des variantes. Le dessin de PA présente une monnaie de petite dimension pour une imitation de coronat reforciat: 15-16 mm (respectivement 22 et 19 mm pour R. 43 et 48). Mais l'exemplaire dessiné est court de flan. Il en est de même pour l'exemplaire de ma collection qui fait 20 mm dans le diamètre complet, mais seulement 16 dans l'axe de la partie courte (d'où un poids anormalement léger de 0,51 g.).

2) PA 4502, dont le cornet au deuxième canton du revers imite le nouveau type de coronat reforciat frappé par Robert d'Anjou (R. 48): cette monnaie n'est donc pas antérieure à 1318, mais a pu être frappée encore au début des années 1320 : R IV-9. La description de DR 25 est conforme au dessin de PA (pl. XCVII,17), d'après un exemplaire de la collection Nogent Saint-Laurent, repris par DM 46. Mais la description de PA dans son texte (t. II, p. 392, n° 4502), reprise servilement par DM, ne concorde pas tout à fait avec ce dessin (où la couronne apparaît mal et dont le diamètre, 17 mm, semble un peu faible pour ce type de monnaie).

3) PA 4503, par sa typologie (tête, et non buste, couronnée à g.) est une imitation du petit reforciat de Robert frappé à Saint-Rémy de 1318 à 1320 (R. 49). C'est donc une divisionnaire de la précédente, qui appartient à la même émission = R IV-10. Les descriptions de PA d'après un exemplaire du musée d'Avignon (t. II, p. 393), DM 47 et DR 24 concordent. Mais le dessin de PA (pl. XCVII,18) sépare les deux mots du revers par : (qu'on ne voit pas dans les descriptions) et son diamètre apparaît excessif pour ce type de monnaie (20 mm, alors que R. 49 n'en fait que 15).

Pour confirmer la classification que je propose d'après la typologie, il faudrait pouvoir s'appuyer sur la métrologie (diamètre, poids et titre) d'un nombre significatif d'exemplaires. Appel aux musées et aux amateurs!

3. Deux séries au cornet (1320-1330 ?)

C'est encore à Raymond IV qu'il faut attribuer trois séries au cornet.

Série au cornet surmontant les initiales RA

Cette série est d'abord connue par un demi-gros dont la légende religieuse du revers (AVE MARIA GRA PLENA DOMINVS TECVM B/BE) est à mettre en relation avec les séries aux saintes (point 4) : R IV-11 = PA 4492 ; DM 14 ; DR 29.

Mais je connais deux exemplaires d'une monnaie jusqu'ici inédite au même type d'avvers avec au revers une croix pattée cantonnée de cornets en 2 et 3. Ce type, comme son diamètre (21,5 mm) et son poids (1,06 g), incite à y voir un double denier : R IV-12.

Quant aux PA 4488 (pl. XCVII,8 = RN 1844, pl. 4,7) et 4489 = DM 16 ; DR 30 (diamètre 16 mm pour un poids d'exemplaires compris entre 0,65 et 0,79 g) d'une part, et PA 4490 (pl. XCVII,9 = RN 1839, pl. 5,8) et 4491 = DM 17 ; DR 31 (diamètre 14/15 mm pour un poids de 0,34/0,35 g) d'autre part, il s'agit respectivement du petit denier (R IV-13) et de l'obole (R IV-14).

Autre série au cornet accosté ou non de deux étoiles

On connaît aussi un petit gros au grand cornet accosté de deux étoiles, que certains ont rapproché du blanc au dauphin de Guignes VIII de Viennois (1319-1333) : PA 4495 (pl. XCVII,11 ; cf. RN 1839, pl. 5,12) = DM 35 ; DR 23 (R IV-15). Pour ma part, je ne vois guère de liens typologiques entre ces deux monnaies ; mais ce demi-gros est évidemment à rapprocher de R IV-11 où le cornet surmonte RA. Et il doit former série avec un grand (probablement double) denier inédit (exemplaire ébréché de 20 mm pour 0,73 g) sur lequel le grand cornet n'est pas accosté d'étoiles : R IV-16.

4. Les monnaies aux portraits de saintes (1325-1340)

Les carlins

Les carlins (gillats ou gros) aux noms et portraits de sainte Anne et de sainte Catherine sont manifestement imités des carlins de Valence et Die d'après le carlin de Naples puis, à partir de Robert, de Provence (environ 4 g, 27mm), eux-mêmes imités par le comte de Valentinois et Diois et à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Grâce aux travaux de R. Chareyron¹² et T. Rouhette¹³, la chronologie des émissions drômoises est mieux connue et on peut donc déterminer celle des espèces d'Orange. La cathédrale de Die ayant été consacrée à Marie le 16 octobre 1250, on n'est pas surpris que, dans son imitation du carlin de Robert, Guillaume de Roussillon (et non Guillaume de la Voulte), évêque et comte de Valence et Die de 1297 à 1331, ait remplacé le portrait du roi assis sur deux lions par celui de la Vierge. Le traité de Thomas De Gazzaja mentionne trois variantes, dont seules la première (ponctuation par deux annelets superposés; poids d'ex. 3,90 g.) et la troisième (ponctuation

¹² 1999, p. 29-39 et 2006, en particulier p. 46-48; 96-98; 191-192; 234-239.

¹³ R. Chareyron et T. Rouhette 1996, p. 144-145.

par deux croisettes superposées; poids d'ex. de 3,56 à 3,85 g.) ont été retrouvées (Chareyron 25-26). Chareyron place la première émission à Die, entre 1320-1325 (p. 47); la troisième doit donc se placer vers la fin des années 1320. Parallèlement, le comte de Valentinois et Diois Aymar IV de Poitiers (1277-1329) frappa lui aussi des carlins au nom de Marie (27 mm, poids d'ex. entre 2,28 et 3,83 g) dont on connaît plusieurs émissions (Chareyron 61, p. 96-98 et 234-239) et dont la ponctuation les rapproche de la troisième émission de l'évêque: ils ont donc été frappés vers la fin de la vie du comte (un document les atteste en 1327). De même à Saint-Paul-Trois-Châteaux, les carlins de Dragonet de Montauban (1307-1328), qui présentent la Vierge, mais avec une variante où Marie tient l'enfant Jésus dans son bras droit au lieu du bras gauche habituel (Chareyron 120 et 121, p. 191-192; 27 mm pour 3,23 g), ont, du moins dans les espèces retrouvées (cinq émissions mentionnées par Thomas Gazzaja), une ponctuation par croisettes superposées qui les rapproche de la troisième émission de l'évêque de Valence et Die: ils doivent appartenir aux dernières années de l'épiscopat. Les imitations d'Orange doivent donc se placer après 1325 et n'ont peut-être guère dépassé 1330.

Mais, pour une fois, ces imitations présentent une indéniable originalité: au portrait de la Vierge sur les espèces drômoises a été substitué celui de deux autres saintes: celui de sainte Anne, dont on rappelle explicitement qu'elle fut la mère de Marie. La description de DR 39¹⁴ n'est pas précise; mais le dessin de Chareyron (p. 191) la rapproche de la variante apparemment propre à Dragonet de Montauban (Chareyron 120, photo p. 191) = R IV-17.

Le second portrait est celui de sainte Catherine, pour laquelle la famille des Baux devait avoir une dévotion particulière, puisque c'est à elle qu'est consacrée la chapelle au centre de la forteresse des Baux (XII^e siècle)¹⁵. On connaît deux sortes du carlin au type de sainte Catherine:

- SCATERIN() DE AVRAICA (PA 4537, pl. XCVII, 12 d'après Duby, *Suppl.* pl. 7 n°2, musée de Marseille, dessin repris par DM 34 et Chareyron 98; la photo de Chareyron p. 191 correspond à ce type) = R IV-18;
- SCA CATERINA DE AVRAICA avec ponctuation par couples de croisettes superposées à l'avvers et au revers (DR 40; Chareyron p. 98 photo) = R IV-19.

La ponctuation par croisettes de la seconde variante la rapproche de la troisième émission de l'évêque de Valence et Die.

Divisionnaires du carlin et deniers

C'est probablement un tiers de carlin qu'il faut reconnaître dans une monnaie d'argent ou de billon blanc, présentant au droit un buste de femme voilée et couronnée de trois quarts qui n'est plus la Vierge, mais, comme l'indique la légende, sainte (Marie) Magdeleine; au revers la croix feuillue des

¹⁴ D'après H. Rolland, *Notes*, I.1, p. 12.

¹⁵ Pour d'autres explications, à mon sens inexacts, de la référence à sainte Catherine, voir PA t. II, p. 396-398, qui discute les positions de Cartier et Duchalais.

carlins : AVE x S x MAGDALENA et au revers R . D . BAVTIO . PRI . AVR (19 mm.; 1,04 g.); DR 42 (demi-gros) = Caron 421, pl. XVIII,8 = DM 49 (on en connaît au moins trois variantes de 16,5 à 19,5 mm et 0,82 g pour un exemplaire ébréché).

On sait l'importance en Provence du culte de Marie Magdeleine avec la diffusion du récit du miracle marseillais au XIII^e siècle et l'authentification par Boniface VIII de ses reliques provençales (1295). Le type de la Magdeleine ne surprend donc pas à Orange, d'autant moins que son culte a souvent été associé à celui de Marie (Odon de Cluny, Marbode...) ¹⁶. Quelques années seulement après la frappe de cette monnaie, l'évêque de Cavaillon Philippe de Cabassol œuvre pour le développement du culte de Magdeleine et son ami Pétrarque est allé trois fois en pèlerinage à la Sainte Baume (1338, 1347 et 1353) et a même composé un *Carmen de beata Maria Magdalena* à l'occasion de son premier pèlerinage. Au XVe siècle, un moine de Reichenbach adaptera l'*Ave Maria* à Marie Magdeleine. La monnaie d'Orange montre qu'un siècle plus tôt l'*Ave Maria* avait déjà été appliqué à Marie Magdeleine. Le motif adopté à Orange s'inscrit dans le mouvement de piété provençale (y compris dans le nord-ouest de la Provence) à l'égard de Marie Magdeleine associée à Marie. Au plan numismatique, on sait que le roi René en fera le dernier motif de ses florins d'or, les fameux magdalons.

Ici encore, le portrait de Magdeleine remplace celui de la Vierge de Die (type anonyme, Chareyron 29 et 30, respectivement 1 à 1,10 g et 1,10 à 1,21 g pour 19 mm, plutôt que la frappe de Guillaume de Roussillon, Chareyron 28). Compte tenu de la métrologie, Chareyron identifie ces espèces à des tiers de carlin plutôt qu'à des demi-gros et estime que la frappe de Die a commencé sous Guillaume de Roussillon, avec les carlins (avant 1330), mais qu'elle a pu durer jusqu'à Aymar de la Voulte (1331-36) et que « ce type fut imité durant plusieurs décennies par les comtes de Valentinois et Diois (Aymard IV, 1277-1329, Chareyron 62, 19 mm, 0,80 g. ; Aymard V, 1329-39, Chareyron 66; 19 mm., 0,94 g.), Orange, Saint Paul Trois Châteaux (Dragonet de Montauban, - 1328, Chareyron 122; et Hugues Aimeric, 1328-48, au début de son épiscopat, Chareyron 125) et Viviers, par le même Aymar de la Voulte » (après 1337, Chareyron p. 62). Ce type de monnaie n'est pas allé au-delà de 1340 et c'est donc à Raymond IV (=III) qu'il faut attribuer ce tiers de carlin (R IV-20).

L'identification des monnaies au même type (au revers, croix feuillue cantonnée d'un cornet en 1 ou 2), mais à légende AVE S CATERINA en référence à sainte Catherine comme sur certains carlins, est plus délicate. L'analogie de type fait penser à une variante de tiers de carlin, comme nous avons vu des variantes de carlin. DR (41, cf. PV de la SFN 1889, p. 21 et PA 4536 = Duby pl. 26,1, pl. XCVIII,11, coll. Long à Die = DM 48 mal lu)

¹⁶ Sur l'image de Magdeleine dans la littérature médiévale de langue latine ou vernaculaire, voir en dernier lieu, avec une riche bibliographie, Élisabeth Pinto-Mathieu, *Marie-Madeleine dans la littérature du Moyen Âge*, Paris, Beauchesne 1997.

identifient cette monnaie, à partir de l'exemplaire du Musée d'Orange, à un demi-gros. Mais les quatre exemplaires que je connais ont l'apparence de billons noirs et un seul d'entre eux a le poids d'un tiers de carlin (1,08 g ; 16-18 mm); les autres font 0,69 g pour 16,5-17 mm et 0,51 g pour 16-17,5 mm, ce qui correspond plus à des deniers (R IV-21) qu'à des tiers de carlin, à moins de supposer un affaiblissement considérable du poids et du titre¹⁷.

En revanche, il est sûr qu'il existe un petit denier au type de sainte Magdeleine voilée et couronnée de profil à droite inconnu des publications précédentes, y compris DR (R IV-22):

+ S MAGDALENA; R/ <R> D BAVT<I>O, croix pattée évidée)

0,48 g ; 15-16,5 mm (deux exemplaires connus à ce jour; la photographie du second, où l'on ne distingue, à la différence du premier, qu'une petite partie de la légende MAGDALENA, a été publiée par Chareyron au bas de sa p. 39).

Il existe à Die des petits deniers à la tête voilée et couronnée de la Vierge, mais de face (Chareyron 20) ou de profil gauche (Chareyron 21-23). Ce dernier type a été imité par Aymar IV, comte de Valentinois et Diois (1277-1329; Chareyron 59-60). C'est donc encore Raymond IV (=III) qui a imité ce monnayage, en retournant le profil et en substituant Magdeleine à Marie.

5. Nouvelles imitations de monnaies provençales (1330-1340)

Le tiers de carlin (ou demi ?)

Le demi ou tiers de carlin de type provençal (le prince assis sur deux lions; au revers, croix feuillue) au nom de Raymond (PA 4504, pl. XCVII,19 = Duby pl. 24,4 "gros" et PA 4509, pl. XCVIII,1 [Cabinet de France] = DM 31-32 = DR 43) doit lui aussi être attribué à Raymond IV (III) : R IV-23.

Le gillat ou carlin est à l'origine une monnaie napolitaine (Charles II à partir de 1302, puis Robert) qui circula en Provence avant même d'être frappée en Avignon, à partir de 1330, avec une titulature de revers spécifique (comte de Provence et de Forcalquier). La convention du 12 mai 1330 qui prévoit cette frappe mentionne aussi des *medii gillati* (demi-gillats) au cours de six deniers une pite, au même titre que le gillat (11 d. 5 gr., 890 millièmes), mais deux fois moins lourds. Le gillat étant prévu à la taille de 59 1/16ème au marc (3,91 g), le demi devait peser environ 1,95 g (Rolland 1956, p. 141). Dans les faits, on ne connaît que quelques exemplaires (R. 52; coll. Meyer n° 1740 et cabinet de Marseille) d'une divisionnaire de ce gillat. Celui du cabinet des médailles de Marseille ne pesant que 1,06 g., on a pu se demander s'il ne s'agissait pas d'un quart (Rolland 1956, p. 141) ou plutôt d'un tiers de gillat. Une divisionnaire analogue a été frappée pour le Piémont (COMES PEDMONTIS; C.N.I. 1-3); les rares exemplaires conservés pèsent de 0,98 à

¹⁷ R. Chareyron éprouve la même gêne à propos des espèces correspondantes des comtes de Valentinois et Diois (p. 99 et 104) et de Saint-Paul-Trois-Châteaux de Dragonet de Montauban et Hugues Aimeric (p. 193 et 197).

1,30 g, ce qui correspond à un tiers de carlin¹⁸. L'analogie avec les monnaies religieuses précédemment décrites va dans le même sens.

En tout état de cause, cette divisionnaire du carlin n'a été frappée en Provence et en Piémont que par Robert, et à partir de 1330. Sa rareté, aussi bien pour la Provence ou le Piémont que pour Orange, indique que ses frappes ont dû être limitées en volume et en durée. Il est donc plus vraisemblable de placer cette imitation provençale sous Raymond IV (III), entre 1330 et 1340, qu'au début du règne de Raymond V.

L'obole du Roberton

Raymond IV (III) a aussi imité l'obole du roberton frappé par le roi Robert en Avignon de 1330 à 1337 (R. 53 denier ; 54 obole) publiée pour la première fois par Laugier (1876, p. 201-2, pl. XVIII,10) et reprise par Caron (1882, p. 244, n° 418, pl. XVIII,5, qui l'attribue à Raymond III [= IV]) et encore considérée comme unique en 1975 par DM (18A = DR 28 = R IV-24). Laugier et Caron donnent une description et un dessin incomplets et imprécis¹⁹. J'ai eu l'occasion, en publiant une autre imitation alors inédite, celle d'Aimar V comte de Valentinois et Diois (Charlet 1988; *BSFN* 1994, p. 952 pour deux autres exemplaires), de distinguer deux types orangeois sensiblement différents, la couronne royale de Robert étant imitée

- soit par un mur crénelé à tours (cf. C. 418: "couronne crénelée")²⁰,
- soit par l'assemblage de deux cornets et d'une croix à pointe (un ex. collection Sublet et un troisième trouvé à Digne, Notre-Dame du Bourg), la légende du droit étant + RAMVNDVS () DE, continuée dans le champ, sous le semblant de couronne, par BAU - T en deux lignes; celle du revers autour d'une croix pattée cantonné d'un cornet en 2, respectivement + D(I) PRI AVRA ou + DI : GRA : PRIN : AVR

Le second type étant plus spécifiquement orangeois, on peut supposer que le type au mur crénelé imitant la couronne est chronologiquement le premier; l'assemblage de cornets et d'une croix pour obtenir le même résultat étant postérieur, peut-être suite à des remontrances du comte de Provence roi de Naples: on aurait alors rendu l'imitation plus spécifique.

¹⁸ Je n'ai pas le poids de l'exemplaire du Cabinet des Médailles de Paris. En revanche, les imitations du Dauphiné semblent, d'après PA, correspondre à des demi-gros: PA 4859, 2,36 g ; PA 4885, 2,36 g ; PA 4888, 2,4 g ; PA 4912, 1,95 g ; PA 4914, 1,46 g.

¹⁹ Laugier le dit explicitement p. 202. C'est probablement l'exemplaire trouvé dans les ruines du *Castrum Massiliense* dont parle M. Gilles (*Les voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône*, 1884, p. 231; voir *RN* 1885, p. 119).

²⁰ Laugier (p. 202) note la « forme toute particulière » de la couronne: « elle est crénelée comme une couronne murale, les trois fleurs de lis qu'on voit sur l'obole de Robert sont remplacées ici par trois tours ». Autre exemplaire au musée de Lamanon.

6. Le denier au champ écartelé (1335-1340)

PA a publié, à partir d'un exemplaire de la collection Testas à Bordeaux, un denier de billon noir au nom de Raymond (p. 392, n° 4497, pl. XCVII,13): + RAMVND ..., croix coupant la légende avec quatre cornets dans chaque quartier du champ.

R/ ... EPS AVRASIC ... Croix

Le dessin montre qu'en fait la croix de l'avvers partage le champ mais ne coupe pas la légende; on distingue après RAMVND une haste verticale (début d'une lettre); au revers, on lit en fait ... PS AVRA (.) S (.) et la croix est cantonnée en 2 d'une sorte de P.

DM (42) reprend le dessin de PA, mais interprète librement (et erronément) la légende. DR. (54) se fondent sur PA, mais ont dû avoir accès à un exemplaire, puisque la description est plus précise:

+ RAMVD ° D ° BAVTI ° R/ PRICEPS AVRAICE, croix cantonnée d'un R.
« Imitation d'un denier de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux Jean I Costi 1343-1361 ». Ce commentaire explique pourquoi cette monnaie y est attribuée à Raymond V alors que PA hésitait entre Raimond III (=IV) et IV (= V).

Mais Chareyron (p. 206-209) a montré que le prototype de cette monnaie est à rendre à l'évêque Hugues Aimeric (1328-1348) qui, en trois émissions successives (133-136), a imité des deniers limousins de Jean II (PA 2316, 2325) et Jeanne de Savoie (PA 2319) qu'il place de 1329 à 1334 (PA, entre 1329 et 1338). Dans la mesure où le denier d'Orange imite le troisième type de Saint-Paul (dont la croix au deuxième canton du revers est remplacée par un R, aisément confondu avec un P quand la branche inférieure droite du R est mal sortie ou effacée) et où le modèle limousin n'est plus frappé après 1334 (Chareyron) ou 1338 (PA), s'il est vrai qu'aucun des successeurs d'Hugues Aimeric n'a frappé à ce type, Hugues Aimeric lui-même a dû cesser cette frappe peu après la fin des émissions limousines, et donc avant 1340. L'imitation d'Orange doit être elle aussi antérieure à 1340 et donc appartient à la fin du règne de Raymond IV (III), entre 1330 et 1340, probablement entre 1335 et 1340 puisqu'il s'agit d'une imitation du dernier type.

Grâce à la collaboration de MM. Sublet et Chareyron (p. 209), je puis, à partir de quatre exemplaires, donner une description plus exacte de cette monnaie (R IV-25), sans exclure la possibilité de variantes:

+ RAMVND ° D ° BAVTIO R/ + PRINCEPS AVRAICE

Poids de 0,52 à 0,88 g ; diam. 14/16 mm.

7. Le denier au léopard (1335-1340)

On connaît pour Orange trois imitations du monnayage aquitain d'Edouard III (1317-1355 ; Elias 66, 91 et 95). PA (4498, 4499 et 4500), DM (30, 50 et 51) et DR (59, 61 et 62) les attribuent toutes trois à Raymond V

(IV). Mais les récentes études de R. Chareyron, qui s'appuie sur M. Bompaire, établissent que le denier (PA 4499, pl. XCVII,14 = DM 50 ; RD 61) doit être rendu à Raymond IV (III) et placé en fin de règne, entre 1335 et 1340 (R IV-26)²¹ : ce denier à la rosette, dont le prototype aquitain, selon Elias circule à partir de 1325, est à mettre en parallèle avec celui d'Aymar V de Poitiers (1329-1339 ; Chareyron 67) et celui d'Hugues Aimeric pour Saint-Paul-Trois-Châteaux (1328-1348 ; Chareyron 132).

8. Obole au cornet en forme de lis : Raymond IV ou V

M. Bompaire (1996, photo p. 185) a publié une obole inédite qu'il a, en se fondant sur la chronologie des monnaies provençales établie par Rolland, placée entre 1337 et 1350. Il s'agit d'une imitation de la pite ou maille/obole provençale à la croix latine cantonnée d'une croix en 1, émise par Robert (R. 55, 1330-32 ; R. 64, 1339 – et non 1337), puis par Jeanne (R. 70, 1343-1349). Le deuxième exemplaire que je connais (0,36 g) n'est pas bien conservé, mais confirme la description de M. Bompaire : le cornet dans le champ du droit imite manifestement le lis qui, sous un lambel, est le type de la petite monnaie provençale susdite. La lettre à la place de la couronne sur les piécettes provençales (absente des dessins de Rolland, mais présente sur les exemplaires conservés : je confirme la rectification de M. Bompaire) ressemble sur mon exemplaire plus à un P qu'à un R, ce qui n'infirmerait pas l'identification car la filiation provençale que M. Bompaire a établie est certaine. Reste une difficulté d'attribution : cette monnaie peut appartenir à la fin du règne de Raymond IV ou au début de celui de Raymond V, même si, comme M. Bompaire, je ne suis pas sûr de la datation 1330-32 proposée par Rolland pour une monnaie qu'il appelle pite (R. 55), puis maille ou obole (R. 64 à partir de 1339), alors que c'est la même monnaie avec peut-être (si les exemplaires sont bien lus) une seule différence d'une lettre dans l'abréviation de la titulature ! S'il faut regrouper R. 55 et 64, plus probablement à partir de 1339 que de 1330, notre imitation appartiendrait à la première décennie du règne de Raymond V (1340-1349). Mais, n'ayant pas la preuve absolue de l'erreur d'H. Rolland, je propose dans le doute de classer cette obole aux deux princes : R IV/V-1.

Jean-Louis CHARLET
(... à suivre)

²¹ Avec R. Prot, « Monnaies inédites de Saint-Paul-Trois-Châteaux », *BSFN* 2002, p. 195-197 ; « Les imitations du type aquitain au léopard dans la vallée du Rhône », *BSFN* 2003, p. 9-12 (conclusions reprises dans l'ouvrage de 2006).

DEUX TROUVAILLES DE MONNAIES MEDIEVALES DANS L'ARRIERE-PAYS NICOIS

Premier opus d'une collaboration entre les clubs numismatiques de Nice et de Savone, nous présentons dans cet article deux trouvailles monétaires effectuées par un amateur dans l'arrière-pays niçois, entre Lucéram et l'Escarène. Il s'agit d'un groupe de monnaies provençales et d'un ensemble de monnaies génoises du XIV^{ème} siècle découvertes séparément à plusieurs kilomètres l'une de l'autre, dans des secteurs qui ne nous ont pas été exactement précisés mais qui semblent se trouver non loin de l'ancienne route du sel qui reliait le Comté de Nice au Piémont.

On trouvera ci-après le détail de ces deux découvertes avec quelques précisions permettant de les replacer dans leur contexte historique. Les identifications renvoient selon les cas à F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. II, Paris 1860, rééd. Graz 1961 (= PA), H. Rolland, *Monnaies des comtes de Provence, XII-XV siècle*, Paris 1956 (= R) ou, à défaut, à E. Boudeau, *Monnaies françaises provinciales*, réimpr. Barcelone 1970 (= B.).

LA PREMIERE DECOUVERTE : LES 18 MONNAIES PROVENCALES

La première trouvaille de notre amateur concerne un groupe de dix-huit monnaies provençales émises au Moyen-Age par trois princes différents. Les monnaies sont extrêmement usées, ce qui a rendu difficile leur identification.

Inventaire des monnaies

Comté de Provence :

- 11 monnaies de **Robert d'Anjou (1309-1343)**

- un coronat reforciat de billon: petit lis sous grande couronne, revers croix fleuronée coupant la légende (R. 62) : 0,6 g,
- 9 doubles deniers de billon ou *patacs*, ou double provençal noir, également émis à partir de 1339 à Saint-Rémy-de-Provence ou Avignon; au droit *Den dyplex* en légende et *P(RO)VIE* dans le champ; revers *Rthr et Sicl Rex*, croix fleurdelysée coupant la légende, deux lis (R. 60). Poids relevés: 1,15 g, 0,9 g (2), 0,8 g (5), 0,7 g (2).

- un beau carlin de Naples (B. 830): au droit, le roi Robert tenant sceptre et globe, assis avec deux lions à ses pieds et la légendes *Robertvs Dei gra Hierl et Sicil Rex...*; au revers: croix fleuronée et légende *Honor regis Iudiciv Diligit*. Poids : 3,9 g (léger manque, la monnaie est ondulée en forme de tuile ronde),
- une monnaie de **Jeanne et Louis de Tarente (1347-1362)** : un tiers de gros ou quaternal à la grande couronne sur *REX*. 1 g (R. 77); monnaie émise à Tarascon.

Comtat Venaissin :

- 5 monnaies **d'Urbain V (1363-1370)** : il s'agit de 5 quarts de gros (PA 4173): au droit : légende *Vrbanvs...*(*Qvintvs*) et lettres *PVP* dans le champ sous une tiare avec clefs en sautoir en début de légende ; au revers : croix pattée, deux tiars et deux fois deux clés en sautoir, légende *Sanctvs Petrvs*. Poids relevés: 1,2 g (2), 1,1 g (2), 0,9 g.

Principauté d'Orange :

- une monnaie de **Raymond IV (= V, 1340-1393)** : un carlin ou plutôt demi-gros d'argent (PA 4513-4518): au droit, le prince d'Orange assis de face entre deux lions et légende *R. Priceps Avra* ; au revers: croix coupant la légende *Monet civits Avra* et cornets dans les 4 cantons.

Datation.

Compte tenu du petit nombre d'espèces, le groupe de monnaies découvertes pourrait être le contenu d'une bourse perdue ou enfouie. L'ensemble est cohérent car il regroupe des monnaies similaires qui ont été émises au XIV^e siècle. Les monnaies d'Urbain V révèlent que la perte de cette bourse supposée ne peut être intervenue avant 1363. Si l'on met de côté la monnaie de Raymond d'Orange, frappée à partir de 1365 au plus tôt et encore après 1373, peut-être jusqu'en 1382²², il n'y a pas de monnaies postérieures à 1370. L'importante usure des monnaies du Pape témoigne d'une longue circulation de ces espèces, au moins une vingtaine d'années après leur émission. La bourse pourrait ainsi avoir été ainsi perdue vers 1380/1390.

²² Voir J.-L. Charlet, « L'imitation par Raymond V (IV) d'Orange du demi-gros provençal de Piémont (1365-1382 ?), *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, Avignon 2005, p. 9-10.

Le contexte historique.

En 1380, Nice fait encore partie du Comté de Provence et ce sont principalement des monnaies provençales qui composent logiquement le petit ensemble découvert. Ce petit ensemble révèle le mélange des espèces à l'époque médiévale. Des pièces venues d'horizons divers circulent. Cependant, la liberté n'était pas totale. M. Henri Rolland rappelle par exemple qu'en Dauphiné, le dauphin Humbert II n'avait donné libre cours en 1343 qu'aux monnaies provençales, du Pape et du roi de France²³. Il en était de même en Provence, les autres monnaies « étrangères » étant prohibées et toute exportation de billon étant interdite ailleurs qu'à l'atelier de Saint-Rémy ou d'Avignon²⁴. On constate que les seigneurs émettaient des monnaies au module semblable ce qui favorisait leur circulation sur les terres de leurs voisins. On a du mal d'ailleurs à différencier de prime abord les monnaies découvertes en raison de leur usure. Le contenu de la « bourse » montre également que, dans ces temps difficiles, l'argent était rare et que les monnaies circulaient longtemps.

Les années 1380 correspondent à une période cruciale pour la région de Nice. La population s'est réduite après l'épidémie de peste et elle est tombée à Nice à 5.000 feux. La Provence est administrée par la reine Jeanne, dont le règne est des plus tourmentés. En juin 1380, celle-ci cherche un soutien du côté de la France. Elle reconnaît le pape d'Avignon et déclare adopter comme héritier le duc d'Anjou, frère du roi de France, Charles V. Cette dernière annonce déclenche l'hostilité de Charles de Duras, qu'elle avait précédemment désigné comme son héritier. En septembre 1381, la reine Jeanne est faite prisonnière à Naples par Duras puis est étouffée entre deux matelas pour avoir refusé de révoquer son dernier testament. Les hostilités commencent alors entre Louis d'Anjou et Charles de Duras pour l'héritage de la reine Jeanne. Les communes du pays de Nice se déclarent pour l'un ou l'autre camp, ou restent prudemment neutres. Nice opte pour Duras. Grasse pour les Angevins.

L'historien René Liautaud décrit ainsi la situation de l'époque dans le pays de Nice: « *Les désordres s'amplifièrent. D'innombrables luttes locales opposèrent les partisans de Louis d'Anjou à ceux de Charles de Duras. Partout on guerroyait. Seigneurs, hommes d'armes ou bandits satisfaisaient les plus basses vengeances et le pays, une fois de plus ravagé, vivait dans le désarroi et l'angoisse* »²⁵.

²³ In *Monnaies des Comtes de Provence*, p. 147.

²⁴ *Op.cit.*, p. 140.

²⁵ René LIAUTAUD, *Histoire du Pays niçois*, Ed. du Rocher, 1971, 1996.

Inquiète de représailles angevines après avoir choisi le camp des Durassiens, Nice approchait d'une date clef de son histoire: 1388 et son rattachement pour près de 500 ans aux Etats de Savoie.

On voit ainsi que le détenteur de ces monnaies évoluait dans une époque extrêmement troublée.

LA SECONDE DECOUVERTE : LES VINGT MONNAIES GENOISES

La seconde trouvaille de notre chanceux amateur porte sur un ensemble de 20 gros de Gênes dont 19 ont pu être inventoriés. Une monnaie provençale contemporaine, découverte à proximité immédiate, pourrait faire partie de l'ensemble.

Ces belles monnaies d'argent frappées sur flan assez épais présentent d'un côté le célèbre « portail » génois (qui est en réalité un château stylisé) dans un polylobe formé de huit arcs tréflés et pointés et la légende circulaire *Dvx Ianvensim*, suivi selon les monnaies de *Primv*, *Qvart* ou *Qvint*, puis d'une lettre A, C, F, I, P, R, S. Sous le château, on observe une lettre qui varie selon les monnaies: C (fermée à droite), D, G, F, L ou S. La ponctuation est effectuée par des doubles points. L'autre face comporte une croix pattée dans un polylobe de 8 arcs aux angles également tréflés et pointés et la légende *Conradvs Rex*, puis une lettre entre deux roses. Les lettres distinctives sont des marques de maître et de graveur. Les poids relevés sont très proches et varient entre 2,7 et 3 grammes. Les monnaies sont dans l'ensemble en bon état et ne présentent pas de signe d'usure important pour la plupart d'entre elles. On observe sur certaines d'entre elles des traces d'oxydation noirâtre. Les monnaies étaient, semble-t-il, recouvertes d'une patine noire lors de leur découverte mais elles ont été « nettoyées » par notre amateur.

Côté croix, la ponctuation est effectuée par des roses (symbolisées ci-dessous par une astérisque) : le détail des légendes est le suivant:

- + * *Conradvs* * *Rex* * A * : + *Dvx Ianvensim Primv C*
- + * *Conradvs* * *Rex* * R * : + *Dvx Ianvensim Primv C* (4 ex.)
- + * *Conradvs* * *Rex* * ? * : + *Dvx Ianvensim Primv C*
- + * *Conradvs* * *Rex* * R * : + *Dvx Ianvensim Primv D*
- + * *Conradvs* * *Rex* * R * : + *Dvx Ianvensim Primv L*
- + * *Conradvs* * *Rex* * P * : + *Dvx Ianvensim Primv L*
- + * *Conradvs* * *Rex* * ? * : + *Dvx Ianvensim Primv G*
- + * *Conradvs* * *Rex* * S * : + *Dvx Ianvensim Qvart C*
- + * *Conradvs* * *Rex* * C * : + *Dvx Ianvensim Qvart L* (2 ex.)

- + * *Conradvs*Rex * C ** : + *Dvx lanvensivm Qvart F*
- + * *Conradvs*Rex * A ** : + *Dvx lanvensivm Qvint L*
- + * *Conradvs*Rex * I ** : + *Dvx lanvensivm Qvint L* (2 ex.)
- + * *Conradvs*Rex * R ** : + *Dvx lanvensivm Qvint L*
- + * *Conradvs*Rex * F ** : + *Dvx lanvensivm Qvint S*

A proximité de ces vingt monnaies génoises se trouvait une rare monnaie de **Jeanne et Louis de Tarente (1347-1362)** : un demi-gros au champ fleurdelysé chargé d'une couronne surmontée d'un lambel, 1,3 g (R. 76) ; revers croix de Jérusalem cantonnée de croisettes ; monnaie appelée *uthène* ou *octhène* et émise à partir de 1355 à Tarascon ; la monnaie est ondulée comme une tuile canal.

Datation.

Sur les *grossi* de Gênes, la mention *Conradvs Rex*, qui fait référence à l'autorité de l'empereur Conrad, roi des Romains (1139), est purement nominale. Elle sera d'ailleurs maintenue sur toutes les pièces de Gênes jusqu'en 1637. Cette mention n'est donc pas utile pour dater ces espèces. Ce sont les indications *Primu*, *Qvart* ou *Qvint* qui permettent de le faire car elles désignent le Doge de Gênes, premier magistrat élu de la cité, qui était en fonction lors de leur émission. On rappellera qu'il y a eu des doges à Gênes de 1339 à 1797, avec plusieurs périodes de gouvernement étranger, soit par les rois de France, soit par les ducs de Milan, selon la conjoncture politique, sans compter les luttes entre les factions rivales dans la ville surtout avant la réforme de l'Etat de 1528 (« doges perpétuels » ; ensuite il y aura les doges biennaux). Le mot doge a la même racine que duc, avec une signification plus marquée de « celui qui guide », en latin *dux*, (*duce* en italien), d'où la mention *Dvx lanvensivm* (duc ou doge de Gênes) sur les espèces.

Les attributions constatées sur les monnaies sont les suivantes :

- *Primu* : 1^{er} Doge de Gênes: **Simon Boccanegra (1339-1344)**: 10 monnaies ;
- *Qvart* : 4^{ème} Doge de Gênes: **Simon Boccanegra, seconde période (1356 - 1363)**: 4 monnaies ;
- *Qvint* : 5^{ème} Doge de Gênes: **Gabriele Adorno (1363-1370)**: 5 monnaies.

Les monnaies ont donc été émises entre 1339 et 1370, c'est-à-dire sur une période de 31 ans. N'ayant pu être réunies avant mars-avril 1363, on peut penser qu'elles ont été perdues ou enfouies par leur propriétaire peu d'années après cette date, vu l'excellent état des espèces les plus récentes. On serait

ainsi tenté d'envisager un enfouissement ou une perte vers 1365/1370²⁶ en l'absence de monnaies des Doges postérieurs à 1370. La monnaie de Jeanne et Louis de Tarente (1347-1362), découverte à proximité immédiate et en excellent état, pourrait conforter cette hypothèse.

Le contexte historique.

Il est à peu près le même côté niçois que pour les monnaies présentées précédemment. Côté génois, les monnaies reflètent la puissance de la capitale ligurienne qui ne cesse à l'époque d'accroître son influence dans le commerce et sur les mers. Toutefois, la cité va être confrontée aux rivalités entre le roi de France et le duc de Milan qui vont tour à tour chercher à étendre leur pouvoir sur la ville. Charles VI fera monnayer à son nom à Gênes à partir de 1396. Les 20 *grossi* génois pourraient être une bourse perdue ou enfouie. On remarque qu'il n'y a pas de pièces de petit module, ce qui laisse penser à un pécule préparé pour un voyage ou un paiement par une personne venue de Gênes et ayant amené un lot d'espèces identiques de la cité, un peu comme si elle était passée à sa banque avant de partir. Ces espèces étrangères ne pouvaient être a priori utilisées telles quelles dans le comté de Nice mais étaient appelées à être changées.

CONCLUSION

Les deux trouvailles de notre amateur donnent un double aperçu de la circulation monétaire au Moyen-Age dans le Pays Niçois et ce, sur une période assez resserrée (1360/1380). Elles montrent qu'en l'absence de production monétaire locale, la région niçoise était alimentée à l'époque par des courants venant de Provence occidentale et de Ligurie. Les informations que l'on peut extraire de ces trouvailles demeurent toutefois ponctuelles et nous n'avons malheureusement pas pu les recouper en l'absence de publications de découvertes comparables.

La connaissance de la circulation monétaire des temps anciens progresserait si les monnaies trouvées *in situ* étaient davantage publiées. Malheureusement, les trouvailles restent la plupart du temps anonymes, ce qui cause une perte irrémédiable d'informations qui peuvent s'avérer précieuses.

On ne peut donc qu'encourager toute personne ayant trouvé une ou plusieurs monnaies anciennes à faire connaître ses découvertes afin qu'elles soient décrites et publiées. Cela permet d'éclairer l'histoire régionale.

²⁶ A noter cependant que la circulation des *grossi* de Gênes a continué pendant un siècle encore et qu'il semble possible de retrouver les types communs réunis même après une longue période après leur émission.

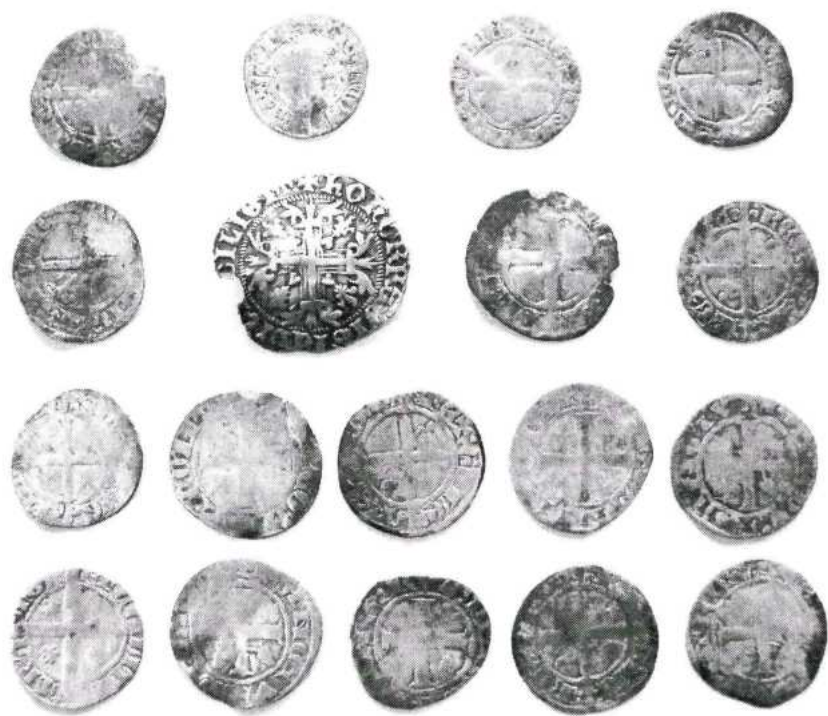
Pour terminer nous ne pouvons que nous féliciter de cette première collaboration entre les clubs numismatiques de Nice et de Savone, en espérant que d'autres occasions nous seront données de travailler à nouveau ensemble et d'échanger ainsi nos connaissances.

Yves BRUGIERE
Cercle numismatique de Nice

Dario FERRO
Circolo filatelico numismatico Savonese



Les monnaies provençales (droit)



Les monnaies provençales (revers)



Les gros de Gênes (droit)



Les gros de Gênes (revers)

SUFFREN

Dissertation sur la médaille de 1784

Je possède dans ma bibliothèque une médaille du XVIIIème siècle qui m'a été offerte il y a fort longtemps par mon regretté ami Marcel Pesce. Cette médaille en bronze frappée en 1784 est à l'effigie du bailli de Suffren et gravée par Dupré. Son module est de 49 mm. (fig. 1).

Fig. 1





A l'avers, son buste nu à gauche, au collet, est entouré d'une légende circulaire : P . AND . DE . SUFFREN ST . TROPEZ CHEV DES ORD . DU ROI GR . CROIX DE L'ORD . DE ST . JEAN DE JERUS . VICE AMIRAL DE FRANCE .

Attendu que Suffren fut nommé vice amiral de France le 4 avril 1784, on peut raisonnablement penser que la frappe de cette médaille a eu lieu au second semestre 1784, au plus tôt.

Au revers, dans une couronne de chêne, une légende en neuf lignes surmontée d'un blason aux armes de la Provence royale :

LE CAP PROTEGE
TRINQUEMALE PRIS
GOUDELLOUR DELIVRE
L'INDE DEFENDUE
SIX COMBATS GLORIEUX
LES ETATS DE PROVENCE
ONT DECERNE
CETTE MEDAILLE
MDCCLXXXIV

Je n'ai pas entrepris ici de décrire par le menu la campagne des Indes. D'autres l'ont fait avant moi et ce n'est pas du domaine de mes compétences. Mon but est essentiellement d'explicitier et de commenter les légendes de la médaille de 1784.

Je me suis donc intéressé à ce personnage hors du commun qui fut dans son domaine, ou plutôt sur son élément, une des grandes figures de la Provence, hélas à contre courant d'une époque où la particule, tant en degré qu'en ancienneté, primait sur le mérite, où les lourdes fautes étaient rarement sanctionnées et où des gouvernements incapables d'œuvrer sur le long terme ne donnaient pas de suites politiques à des victoires navales de premier ordre. Beaucoup plus pragmatiques, les Anglais, tout en maintenant une discipline de fer même au plus haut niveau de la *Navy*, avaient résolu ce problème d'étiquette en anoblissant systématiquement aux plus hauts niveaux de la hiérarchie nobiliaire les hommes de valeur, quelle que fût leur origine sociale : Nelson n'était que le fils d'un pasteur de modeste condition.

Issus d'une ancienne maison toscane de la République de Lucques, les Suffren s'établissent en Provence dès le XIV^{ème} siècle. Troisième fils de Paul de Suffren, marquis de Saint-Tropez, baron de la Molle, et de Mademoiselle de Bruny de la Tour d'Aigues, Pierre André de Suffren Saint Tropez naquit au château de Saint-Cannat le 17 juillet 1729. Le marquis de Saint-Tropez ayant destiné son troisième enfant à la marine et à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, il lui fit faire des études appropriées.

Dès son quatorzième anniversaire, il l'envoie à Toulon où il est admis dans les gardes de la marine. En octobre 1745, il embarque sur *Le Solide* qui fait partie de l'escadre armée dans ce port sous le commandement du chevalier de Court, doyen des lieutenants généraux (80 ans !!) disposant de dix-sept vaisseaux. Au printemps suivant, Pierre André embarque sur *La Pauline* qui faisait partie d'une escadre de cinq vaisseaux et deux frégates en partance pour les Amériques. Le sang-froid dont le jeune Suffren fait preuve dans toutes les rencontres qui furent victorieuses pouvait faire présager de son avenir.

Affecté ensuite sur le *Trident*, il est nommé enseigne de vaisseau et, son brevet en poche, il embarque en 1747 sur *Le Monarque*. Prisonnier des Anglais après une défaite subie par son escadre sous les ordres de M. de L'Estendrière le 25 octobre 1747, il est conduit à Londres avec les vaisseaux français capturés. C'est pendant ces quelques mois de captivité qu'il conçoit cette haine profonde qu'il voua aux Anglais et à leur arrogance.

Revenu à Brest où la paix le condamne au repos après le traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre 1748, il profite de la circonstance pour se rendre à Malte – destination envisagée par sa famille –, où il est admis au nombre des chevaliers dès son arrivée. Désireux de se conformer aux coutumes de l'Ordre, il fit les « caravanes »²⁷ exigées par le règlement en combattant contre les Barbaresques sur les « navires de la religion », et ce jusqu'à la fin 1754. Il revint alors à Toulon (1756).

Ne voulant laisser passer aucune occasion de se distinguer, dès la reprise des hostilités que l'imprécision du traité laissait présager, Suffren sollicite et obtient l'ordre d'embarquer à bord du *Dauphin royal*, vaisseau de 70 canons. Moins de deux ans après, le chevalier de Suffren, qui vient d'être nommé lieutenant de vaisseau, rallie Toulon, son port d'attache et y embarque sur *L'Orphée*, élément de l'escadre confiée à M. de la Galissonnière. Il revient à Toulon après une campagne victorieuse (mai 1756 : combat naval de Minorque).

Puis, en 1757, Suffren est muté sur *L'Océan*, vaisseau amiral de 80 canons à la tête d'une escadre de douze vaisseaux et trois frégates commandée par M. de La Clue, dont la médiocrité vaut à la France la perte de la quasi-totalité de l'escadre entre Toulon et le Portugal, dont les Anglais une fois de plus violent la neutralité. Une nouvelle fois les responsables de ce désastre évitent le conseil de guerre.

Au bout de quelques mois de captivité, après la signature du désastreux traité de Paris le 10 février 1763, Suffren revient à Toulon et reste plusieurs années sans affectation, vu l'anéantissement de notre marine. Citons Léon Guérin : « De Brest à Toulon, il n'y eut plus un vaisseau à la disposition du gouvernement, les arsenaux furent vidés et le silence du néant régna dans tous les ports de France ».

En 1764, on lui donne le commandement du chebec *Le Caméléon*, doté de 28 canons pour protéger le commerce en Méditerranée. Promu capitaine de frégate en 1767, il se rend au Maroc avec la frégate *L'Union* où flotte son pavillon, pour des négociations diplomatiques. Au retour de cette campagne, il part pour Malte où il effectue pendant quatre ans (1768-1772) de nombreuses courses sur les galères de la Religion contre les corsaires barbaresques qui infestaient la Méditerranée. C'est à ce moment-là qu'il est élevé au grade de commandeur sous le magistère d'Emmanuel Pinto (fig. 2).

²⁷ Campagnes maritimes imposées aux chevaliers de Malte nouvellement promus.



Fig. 2
Ordre de Malte, Emmanuel Pinto (1741-1773)
20 scudi au buste cuirassé

Mais ce n'est que le 19 août 1782 sur la côte de Coromandel que le côtre *Le Léopard* abordera son vaisseau amiral *Le Héros* pour lui remettre avec une lettre du grand maître Emmanuel de Rohan (fig. 3) les insignes de sa nouvelle dignité de bailli, grade supérieur à celui de commandeur et qui avait le privilège de porter la Grand Croix de l'Ordre de Malte, très honoré par le prestige de M. de Suffren



Fig. 3
Ordre de Malte, Emmanuel de Rohan (1775-1797)
20 scudi

Nommé capitaine de vaisseau, Suffren quitte Malte en février 1772 et revient à Toulon où il prend le commandement de la frégate *La Mignonne* dotée de 26 canons, puis en 1776, celui de l'*Alcmène* et enfin, en avril 1777, celui du vaisseau *Le Fantasque* de 64 canons.

Le 8 août 1778, sous les ordres de l'amiral d'Estaing en mission sur la côte est des Etats-Unis (à l'époque, ils n'avaient pas de côte ouest !) afin de venir en aide aux Insurgents, Suffren, reçoit l'ordre d'aller attaquer dans la rade de Newport les cinq frégates anglaises qui y mouillent : *La Juno*, *la Flora*, *le Lark*, *l'Orpheus* et *Le Cerberus*, et ce, avec son vaisseau *Le Fantasque* et trois frégates, *L'aimable*, *La Chimère* et *L'Engageante*. Passant devant le fort qui défend cette rade, il y pénètre sans voiles et y détruit les cinq frégates anglaises, deux corvettes, des bâtiments à terre, se retire sans pertes et va participer avec brio au combat naval devant l'île de Grenade.

Le premier mars 1780, Louis XVI lui accorde une pension de 1500 livres, soit 250 écus de six livres par an pour lui marquer sa satisfaction suite au rapport élogieux de l'amiral d'Estaing. En avril 1780, il prend le commandement du *Zélé* qui, avec une division légère, s'empare des soixante-deux navires d'un convoi anglais dont quelques-uns lui ont échappé grâce à leur vitesse accrue par le doublage de cuivre de leurs coques. Il adresse à ce sujet un mémoire au Ministre de la Marine destiné à démontrer la nécessité du doublage en cuivre de la flotte pour en accroître la vitesse, donc l'efficacité, au combat : pouvoir rattraper sans l'être en posture défavorable.

C'est dans ce contexte qu'eut lieu la rupture des relations diplomatiques et la guerre entre la Hollande et l'Angleterre, événement qui va nous amener à la première ligne du revers de la médaille : « Le Cap protégé ». Qui protège qui ? Pourquoi ? Et contre qui ?

Le site stratégique du Cap de Bonne Espérance ou Cap des Tempêtes fut successivement abordé par les navigateurs portugais Bartholomée Diaz en 1487 et Vasco de Gama en 1497, puis par les Anglais en 1620. Les Hollandais décident d'y créer une escale sur la route des Indes : ce sera l'œuvre de Jan Van Riebeeck en 1652. Après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, le gouverneur hollandais y accueille des réfugiés français. Les tribus pastorales sont peu à peu soumises et des esclaves y seront importés dès 1658.

On voit donc que cette région du monde du plus haut intérêt stratégique fut une colonie de la République batave de 1652 à 1795, date à laquelle les Anglais occupent les colonies hollandaises jusqu'en 1803 (paix d'Amiens), puis de 1806 à 1815 à la suite de l'invasion des Pays Bas par la France et y restent définitivement après le congrès de Vienne. Revenons à la période qui nous intéresse pour mieux comprendre le déroulement des événements. Le mobile qui porta l'Angleterre à rompre avec la Hollande était de l'exclure des puissances neutres de la Confédération du Nord (Russie, Suède, Danemark) dans laquelle elle voulait entrer pour échapper à la tyrannie anglaise qui pesait sur ses activités maritimes.

Dès le début de ce conflit, les responsables hollandais comprirent vite qu'ils n'étaient pas de taille à lutter sur terre et sur mer pour la protection de leur commerce en Europe et pour la défense de leurs possessions coloniales en Orient. La République Batave fit donc appel à la France de Louis XVI, qui de son côté ne pouvait rester indifférente à voir passer sous domination anglaise des points stratégiques jusqu'à présent neutres sous le pavillon hollandais.

La monarchie vieillissante avait brillamment redressé sa puissance militaire : l'artillerie Gribeauval fera toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire et, pour la marine, Louis XVI, poursuivant l'effort de Choiseul, avait un programme de construction et d'entretien. Ce monarque timide, passionné par la mer, s'était lancé dans une entreprise audacieuse : prendre sur l'Angleterre la revanche de la Guerre de sept ans. Il avait l'objectif ambitieux, mais réaliste, de doter la France d'une marine puissante, moderne et offensive,

capable de disputer l'Océan à la Navy. La Révolution et l'Empire auront, hélas ! le malheur de l'abandonner... On connaît la suite...

La défense du Cap s'imposait donc aux deux parties. Le 6 janvier 1781, la corvette *La Sylphide* partit de Brest pour annoncer au Cap la déclaration de guerre de l'Angleterre à la Hollande. Peu après, la France équipa une escadre pour porter au Cap les troupes et les munitions nécessaires à sa défense. L'Amirauté choisit M. de Suffren pour la commander. Cet honneur entre tous les officiers de la marine royale était dû à la reconnaissance de ses capacités : était nommé l'officier le plus apte à s'opposer au commodore Johnston dont la réputation n'était plus à faire. Cinq vaisseaux de ligne furent donc placés sous le commandement de Suffren : *Le Héros* et *L'Annibal* (74 canons) ; *L'Artésien*, *Le Sphinx* et *Le Vengeur* (64 canons), ainsi que la corvette *La Fortune* (16 canons), et sept navires de transport, soit au total treize bâtiments.

Pour l'anecdote, le 22 mars 1781, ce sont deux escadres qui quittaient Brest : celle du Commandeur à destination du Cap, mais aussi celle du Lieutenant Général comte de Grasse, illustre provençal lui aussi, chargé d'une double mission : protéger et reconquérir les Antilles, mais aussi apporter son soutien à la jeune république des Etats-Unis d'Amérique. On sait qu'il réussira brillamment par sa victoire de Chesapeake Bay sur les amiraux Hood et Graves, prenant au piège l'armée anglaise de Cornwallès à Yorktown le 3 septembre 1781. Fermons cette parenthèse et revenons au sujet qui nous intéresse, l'escadre de Suffren en route vers le Cap afin que ce point stratégique ne tombe pas aux mains des Anglais.

Lorsque Suffren prit la mer, le commodore avait appareillé depuis plusieurs jours avec une escadre de trente-sept bâtiments. Il devait donc forcer la vitesse pour devancer son rival. En arrivant devant la baie de La Praya (aujourd'hui capitale des Iles du Cap Vert), territoire portugais neutre (carte 1), pour y faire de l'eau douce le 16 avril 1781 à 10 heures, il y trouva l'escadre anglaise au mouillage pour les mêmes raisons. Sa décision fut vite prise : il attaqua, pensant avec raison qu'à cette heure-là une bonne partie des équipages anglais était à terre (premier combat glorieux). Le combat durera jusqu'à la nuit. Profitant de l'obscurité, l'escadre anglaise, très éprouvée, s'échappe : au jour, ses voiles avaient disparu. Débarrassé des Anglais qu'il n'avait pu anéantir à cause des manœuvres de trois de ses vaisseaux, Suffren ne perdit pas de temps et cingla vers le Cap, où il arriva le 21 juin, mettant tout en œuvre pour le débarquement des troupes et le renforcement des défenses de la ville. En quinze jours d'une activité incessante, la place fut mise à l'abri de toute tentative anglaise.

Le 21 juillet à 10 heures, soit un mois plus tard, le commodore Johnston arriva à son tour devant le Cap. Là, comprenant qu'il avait été pris de vitesse, il renonça à toute attaque contre la colonie de la République Batave. L'expédition anglaise, fort coûteuse, avorta pour avoir été retardée par le combat imprévu que lui avait livré Suffren.

Intéressons-nous maintenant aux autres lignes de la légende concernant plus particulièrement la campagne des Indes. Sous le ministère de Maurepas, auquel le pauvre Louis XVI avait confié le gouvernement, l'ignorance totale des avantages de nos possessions en Asie eut pour conséquence la perte par la France de ses établissements dans cette partie du monde, et l'Angleterre y trouva les éléments de sa puissance. Pondichéry capitula après une héroïque résistance le 17 octobre 1778. Pendant que, par l'incapacité du gouvernement, nos possessions tombaient livrées à elles-mêmes sous le joug britannique, seules les Iles de France et de Bourbon étaient encore en état de résister et le Commandeur y bouillait d'impatience.

Toutefois, comme par un sursaut d'énergie, le 7 décembre 1781, soit huit mois après Suffren, une escadre française sous les ordres du chevalier d'Orves, escortant un convoi transportant près de 3 000 hommes et une bonne artillerie, appareille pour la côte de Coromandel. L'escadre comprenait 27 voiles, dont onze vaisseaux, trois frégates, trois corvettes et un brûlot, le reste étant composé de bâtiments de transport.

Sur les instances de M. de Suffren, la route choisie, celle du nord, moins éprouvante climatiquement pour les équipages, amena l'escadre sans encombre à destination, Suffren ayant eu le loisir de s'emparer du vaisseau anglais *L'Annibal* de 50 canons, donnant ainsi bon moral aux équipages. C'est alors que, malade, le chevalier d'Orves chargea Suffren de diriger l'escadre à bord du *Héros* où tous les capitaines avaient été convoqués. L'amiral d'Orves devait décéder peu après, laissant le commandement de la flotte au Commandeur, dont la valeur et l'habileté permirent ce changement sans heurt apparent.

Le 17 février 1781, Suffren engage le combat contre l'escadre anglaise commandée par le vice-amiral Ed. Hughes (carte 2) : premier combat de l'Inde, deuxième combat glorieux. La désobéissance aux signaux de plusieurs de ses vaisseaux (*L'Annibal*, *Le Bizarre*, *L'Artésien*, *L'Ajax* et *Le Sévère*) qui refusent le combat rapproché le prive d'un écrasement de l'escadre anglaise ou tout au moins de la rendre inoffensive. Très belle conduite de *L'Orient* et du *Petit Annibal* entre autres. Suffren reste maître du champ de bataille, mais il n'y a pas eu de victoire décisive.

Faisant voile sur Ceylan, le Commandeur, le 10 avril 1782 à 17 heures, le Commandeur intercepte à nouveau l'escadre anglaise. Nos vaisseaux doublés en cuivre s'étaient considérablement rapprochés de l'amiral Hughes qui paraissait vouloir éviter un engagement. Devinant l'intention des Anglais de mouiller à l'abri dans la rade de Trinquemalé, Suffren, malgré la pluie et le vent, fit porter l'escadre toute la nuit au S / S-E. Le 12 avril 1782 à l'aube, la flotte anglaise, trompée sur la route des Français, s'était laissée gagner au vent et n'était plus qu'à trois lieues (environ 5,5 km.). Gêné par la terre qui était sur son avant et voyant son arrière-garde sur le point d'être rattrapée, l'amiral

anglais prit le parti de combattre (deuxième combat de l'Inde ; troisième combat glorieux).

Les deux lignes courraient parallèlement dans l'ordre suivant. De 14 heures à la nuit, le combat resta acharné, la défense étant digne de l'attaque (carte 3). A l'aube du 13, le soleil émerge par degrés de la brume et éclaire les vaisseaux anglais mouillés au sud-ouest dans un état de délabrement complet. Son escadre sérieusement endommagée, Hughes refusa le combat dans les jours qui suivirent. Sans la défection des deux vaisseaux de tête *Le Vengeur* et *L'Artésien* au début de l'engagement, la victoire aurait pu être totale et plusieurs bâtiments anglais pris ou coulés. Les capitaines de ces deux vaisseaux devront payer par une rigoureuse détention sur la paille humide des cachots leur coupable lâcheté.

Grâce à l'activité efficace de ses corvettes, Suffren apprend fin juin 1782 l'arrivée de l'amiral anglais sur la côte de Coromandel, ce qui déränge son plan pour attaquer Negapatam. Le 25, il apprend que les Anglais ont quitté Trinquemalé. Dès lors, il prend ses dispositions pour aller au devant de l'amiral Hughes. Le 3 juillet, son escadre quitte la rade de Goudelour et fait force de voiles pour engager l'escadre anglaise.

Le 6 juillet à 6 heures, les deux escadres s'étaient formées en ligne de bataille ; à 10 heures, elles n'étaient plus qu'à portée de mitraille (troisième combat de l'Inde, quatrième combat glorieux). Suffren avait placé son *Héros* bord à bord du *Superb*, vaisseau amiral anglais : les deux hommes se livraient un véritable duel. Ces deux beaux vaisseaux, dont les insignes de commandement flottaient aux mats respectifs, avaient à soutenir l'honneur de leurs nations. Le courage des commandants, celui des équipages et le feu d'enfer que lançaient leurs formidables batteries paraissaient faire jeu égal. Vers 13 heures, un vent du large vint jeter le désordre dans les deux lignes et séparer les antagonistes. Aussitôt le Commandeur hisse le signal de reformer la ligne sans tenir compte des postes prévus au début de l'engagement. L'artillerie du *Héros* ravage le *Worcester* qui ne songe plus qu'à se sauver, puis s'attaque à l'*Eagle* qui combattait le *Vengeur*. L'amiral anglais, tenant le vent, abandonne le champ de bataille et à 17 heures 30 le *Superb* fortement endommagé mouille par six brasses de fond entre Negapatam et Naour (carte 4).

Si notre flotte avait souffert, celle des Anglais était en piteux état de l'aveu même de l'amiral Hughes, aveu toujours difficile pour l'amour-propre britannique. Je le cite : « le 7 au matin, les dommages essuyés par les différents vaisseaux de l'escadre me parurent si considérables que j'abandonnai toute idée de poursuite du combat ».

Par la retraite des Anglais vers le nord et leur base de Madras, Suffren restait maître de protéger l'arrivée des renforts en vaisseaux et en hommes qu'il attendait. Ce n'est qu'à Goudelour, le 7 au soir, qu'il apprit la lâche trahison du capitaine du *Sévère*, vaisseau de 64 canons qui, ayant amené son

pavillon pour se rendre aux Anglais au plus fort de la bataille, dut y renoncer et reprendre part au combat, contraint et forcé par son équipage. Suspendu de ses fonctions et renvoyé en France devant un conseil de guerre, craignant pour sa tête, il parvint à s'échapper et alla cacher sa honte en pays étranger. A cette occasion, quatre capitaines furent relevés de leurs fonctions.

Nommé Lieutenant Général en Inde en 1781, désireux que la flotte possède un port sûr et bien abrité lui permettant, entre autres, d'hiverner, M. de Bussy Castelnau attendait à l'Ile de France l'arrivée des derniers renforts pour venir prendre le commandement de toutes nos forces dans l'Inde. Le Bailli prit sur le champ la décision de s'emparer du port de Trinque-malé. *Le Lézard* appareille aussitôt afin de procéder à l'exploration des lieux et l'informe qu'aucun vaisseau de l'escadre anglaise n'y mouillait. Trinque-malé était considéré comme l'un des plus beaux ports de toutes les Indes : sa rade entourée de terres le plaçait à l'abri de tous les vents ; ses fonds étaient sans danger et son étendue pouvait y contenir mille vaisseaux. Les Hollandais, connaissant l'importance du site, l'avaient enlevé aux Portugais. Le Bailli employa pour en chasser les Anglais les mêmes moyens que ceux utilisés par eux contre les Hollandais : en débarquant ses troupes dans une baie abritée au nord-ouest de la ville, soit un effectif de 2400 hommes et de l'artillerie. Le débarquement avait eu lieu le 26 ; le 31 août 1782, la garnison anglaise capitulait. La France disposait désormais, grâce à la rapidité de décision et d'exécution de Suffren d'un mouillage de choix dans le golfe du Bengale. Un jour plus tard, les Français auraient dû lever le siège de Trinque-malé, la flotte de dix-sept voiles de l'amiral Hughes arrivant sur les lieux.

Le combat naval qui s'en suivit le 3 septembre 1782 laissa à nouveau à Suffren l'avantage, bien qu'il ne fût pas décisif (quatrième combat de l'Inde, cinquième combat glorieux). On sait aujourd'hui que le Bailli, moins ancien que quelques-uns de ses capitaines, leur inspirait un vif sentiment de jalousie : ils souffraient de l'autorité de leur jeune Commandeur dont le blason, prétendaient-ils, était moins illustre que le leur (nous y revoilà !).

Il fut évident qu'il y avait mauvaise volonté de la part de plusieurs capitaines allant jusqu'à la cabale et que, par ce pacte d'insubordination, bien qu'ayant deux vaisseaux de plus que l'ennemi, il ne nous échet que l'honneur stérile de rester maître du champ de bataille alors que l'escadre de Hughes aurait facilement pu être prise ou détruite.

Dans une lettre du 14 septembre 1782, publiée dans la *Gazette de France* du 31 mars 1783, Suffren fait le bilan de son action, les pertes, les regrets mais aussi les résultats positifs. Il écrit notamment : « Si tous eussent fait de même, nous étions maîtres de l'Inde à jamais... J'ai été maître de la mer ; j'ai rendu quatre combats et pris le port le plus important de l'Inde ; j'ai pris cinq bâtiments appartenant au roi d'Angleterre, trois à la Compagnie et plus de soixante bâtiments particuliers : j'ai soutenu notre armée ; je lui ai fourni des vivres et de l'argent... ».

Au mois de juin 1783, Suffren, toujours au contact visuel avec l'escadre anglaise et désireux de connaître la situation des français assiégés dans Goudelour, vint y mouiller son escadre, forçant l'ennemi à lui céder la place. C'était déjà un premier avantage, celui de pouvoir renforcer ses équipages. Il embarquait aussi dans la nuit du 17 au 18 juin douze cents hommes pris parmi les troupes régulières et les Cipayes, empêchant également les Anglais de débarquer des munitions de siège.

Le 20 juin 1783, l'amiral Hughes, qui avait jusque là évité le combat, grâce à des vents favorables, se décide à accepter la bataille dans les conditions voulues par Suffren (cinquième combat de l'Inde, sixième combat glorieux). Déçu dans son espoir de nous gagner au vent, Hughes acceptait enfin le défi de son intrépide adversaire. Vers 16 heures, 18 vaisseaux anglais et 16 vaisseaux français se retrouvaient à portée de fusil. Au bout de trois heures de canonnade, alors que Suffren, ayant laissé son fidèle second M. de Moissac, commander *Le Héros*, allait et venait le long de la ligne de bataille à bord de la frégate *La Consolante* pour donner à chacun ordres et encouragements sous le feu des Anglais, l'artillerie de marine de notre flotte continuait de pilonner les vaisseaux anglais qui battaient en retraite en laissant porter, tout en accusant de lourdes avaries. L'amiral Hughes abandonnait l'empire des mers et l'Inde à son infatigable adversaire.

Jamais les escadres de l'arrogante Angleterre n'avaient refusé autant de combats. Le Bailli donna l'ordre de tenir le vent et de faire voile pour Goudelour. Ce ne fut que le 25 que Hughes atteignit Madras avec une escadre faisant eau de toutes parts, des équipages exténués et décimés par nos boulets. Suffren fut accueilli en héros à Goudelour. M. de Bussy l'acclame : « voilà notre sauveur ».

Toutefois, l'inertie de M. de Bussy, qui hésitait toujours à attaquer le général Stuart assiégeant Goudelour, malgré une supériorité décisive apportée par la flotte, désola Suffren, qui attendit à bord du *Héros* qu'il se passât un événement lui permettant d'intervenir. En fait, ce fut une lettre de l'amiral Hughes qui lui parvint de Madras le 29 juin : Hughes l'informait que les actes préliminaires de la paix entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, ainsi qu'avec les Américains, avaient été signés à Versailles le 20 janvier et ratifiés en France le 9 février ; toute hostilité devait cesser le 9 juillet et il lui demandait donc de cesser toute opération militaire.

Le Bailli consentit à une suspension d'armes jusqu'à l'arrivée des nouvelles officielles de la paix. Quelques jours plus tard, l'armée anglaise du général Stuart levait le siège de Gandelour. Le Bailli restait à la côte avec son *Héros*, mais renvoyait l'escadre en sûreté à Trinquemalé. Le 25 juillet, Suffren était rappelé en France avec la plupart de ses vaisseaux victorieux. C'est ainsi que, suivant les ordres du Ministre, la France ne maintenait sur zone que *Le Fendant* (74 canons), *Le Brillant* (64 canons), *L'Annibal* (50 canons), *L'Argonaute* (74 canons) et *Le Saint-Michel* (60 canons), plus deux frégates,

soit entre 300 et 400 bouches à feu, alors que l'escadre anglaise y restait au complet avec près de vingt vaisseaux et plus de mille bouches à feu. Venue trop tôt, cette paix, qui privait Suffren et ses alliés indiens d'un écrasement total de la puissance britannique aux Indes, laissait à l'Angleterre une supériorité numérique écrasante, erreur tragique que la France devait payer au prix fort. Il ne faut pas oublier que toutes ces opérations se faisaient en liaison avec les armées des princes indiens alliés de la France et auxquels nous dûmes de nombreuses victoires à terre et de sérieux revers pour les Anglais (fig. 4).

Fig. 4



Hélas, nous devions par la suite les abandonner à leur sort avec la plus grande des lâchetés, ce qui permit aux Anglais de forger l'Empire des Indes, dont les immenses richesses servirent à financer les multiples coalitions qui finirent par avoir raison de l'Empire napoléonien avant de porter l'Angleterre au sommet de sa puissance sous l'ère victorienne. L'or des Indes devait finalement triompher faute de gouvernements capables et faute d'un Pierre André de Suffren sur les mers.

Le 3 janvier 1784, Suffren quitta le Cap où il avait fait escale, salué par l'artillerie des forts dominant la rade. Le 26 mars 1784, *Le Héros* et son vice-amiral de France, nommé par décision royale du 4 avril 1784, mouillait en rade de Toulon après 83 jours de traversée et trois ans de campagnes victorieuses.

Immensément populaire, reçu à Versailles avec tous les honneurs, il devait décéder le 8 décembre 1788 des suites d'un duel avec le prince de Mirepoix : il avait refusé d'intercéder en faveur de ses neveux qui payaient dans l'ombre d'une prison d'Etat leur inconduite dans la campagne des Indes. Le décès du bailli de Suffren fut une calamité nationale dans les temps perturbés où allaient entrer la France et l'Europe. Ayant la totale confiance du

roi, il eût été de force, avec son pragmatisme, son génie et son caractère inflexible, à donner une autre impulsion aux événements de 1789. Il était de nature propre à tout affronter et il eût certainement retenu à flot le vaisseau de l'Etat qu'une impulsion fatale drossait à la côte.

A un sang-froid imperturbable sous le feu ennemi, Suffren joignait une ardeur et une activité qui soulevaient et entraînaient les masses. A une grande élévation de caractère, à un esprit droit, à des connaissances très étendues, il alliait une vivacité de jugement qui lui faisait saisir de suite toutes les chances et les opportunités qui devaient naître des circonstances et des événements. Son génie inquiet, au contraire, le portait à critiquer ce qu'il ne trouvait pas conforme à ses vues. Il déclamaient sans cesse contre la tactique, mais, si l'occasion s'en présentait, il se montrait le meilleur tacticien de l'époque. L'audace formait la base de son caractère militaire. Il était d'une rigueur inflexible pour ses officiers. En cas de manquement, ni le rang, ni les liens de l'amitié, ni les liens du sang ne pouvaient tempérer sa sévérité.

Le vice-amiral bailli de Suffren (fig. 5) est l'un des hommes qui ont le plus honoré la France. Jamais officier de marine ne posséda à un plus haut degré l'amour de la gloire, la passion du bien du pays, la haine contre les Anglais. Dans la personne du bailli de Suffren, la Provence, son berceau, a perdu l'un de ses enfants les plus éminents, la France l'un de ses plus illustres et dévoués défenseurs, la marine, l'un de ses plus grands capitaines.

Fig. 5



Au cours de cette campagne des Indes, constamment handicapé par l'indocilité de certains de ses capitaines (il s'en plaint amèrement dans certaines de ses lettres, notamment celle adressée à son ami, M. Bolle, le 28 avril 1783 et les journaux anglais, notamment la *Gazette de Calcutta*, le reconnaissent), il grava dans le marbre de la postérité les plus belles pages de l'histoire de la marine.

Il me plaît de conclure par deux hommages prestigieux, celui d'un grand capitaine à un autre, Napoléon écrivant à Sainte-Hélène : « si Suffren était vivant, les Anglais ne m'auraient jamais emprisonné ici ». Celui d'un illustre homme de guerre et chef d'Etat français du XXème siècle : « si les voiles de Suffren étaient apparues dans la Manche en septembre 1805, la descente devenait imparable et la question anglaise aurait été réglée pour longtemps ». Enfin, celui de notre grand poète Frédéric Mistral qui l'honore dans le chant premier de *Mireio*, avec les libertés qu'a le droit de prendre un poète.

Je pense vous avoir éclairé, mes amis du Groupe Numismatique de Provence, sur les « six combats glorieux » et sur la légende de cette belle médaille chère au cœur des Provençaux en particulier et des Français en général et je tiens à remercier les éditions de *La Découverte* pour leur aimable collaboration au travers de l'œuvre citée en référence dans la bibliographie, leurs cartes et archives.

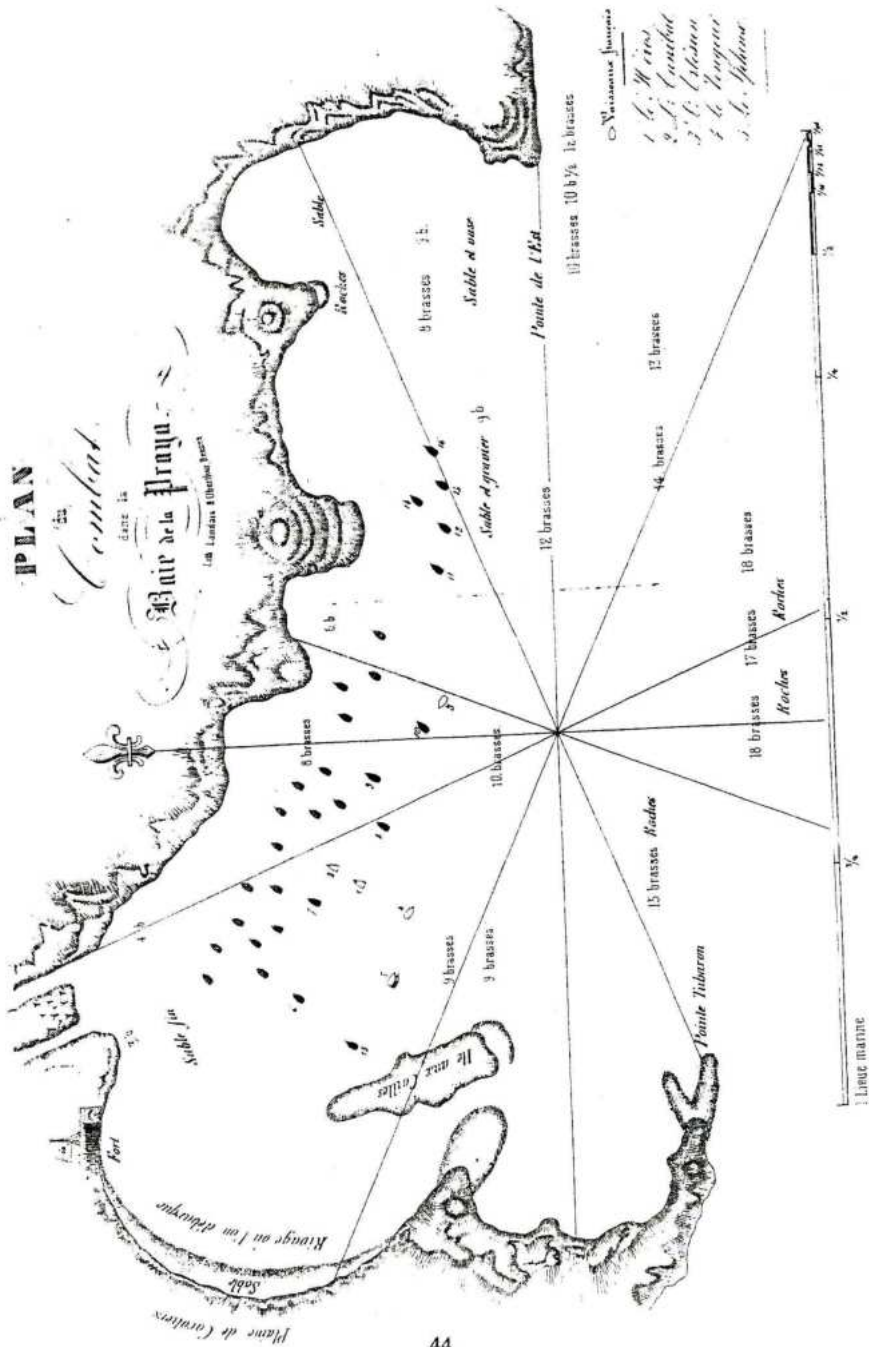
Bibliographie :

Charles Cunat, *Histoire du Bailli de Suffren*, éditions de la Découverte, La Rochelle 2000 (réédition).

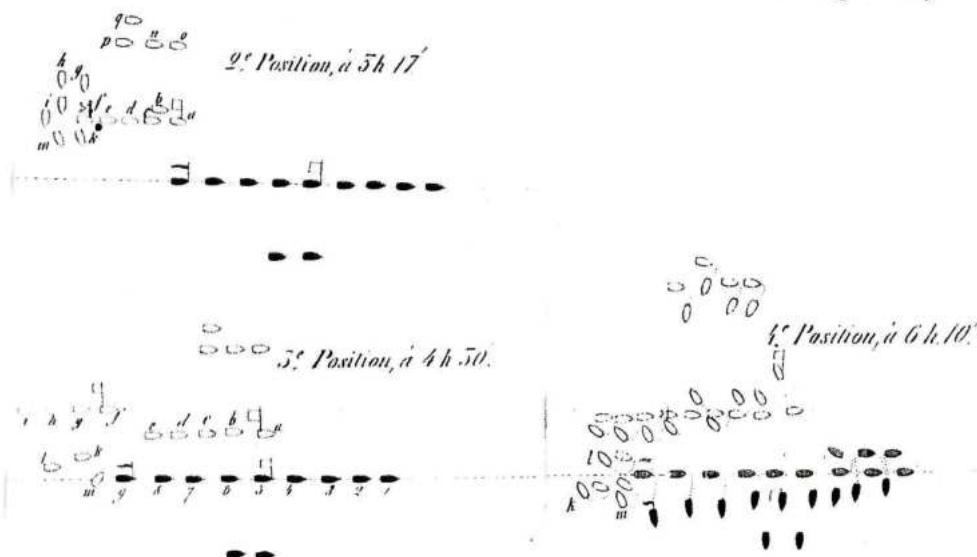
Pour les plans des combats navals, édition Landais et Oberthur, Rennes.

Michel GOURILLON
Président fédéral honoraire

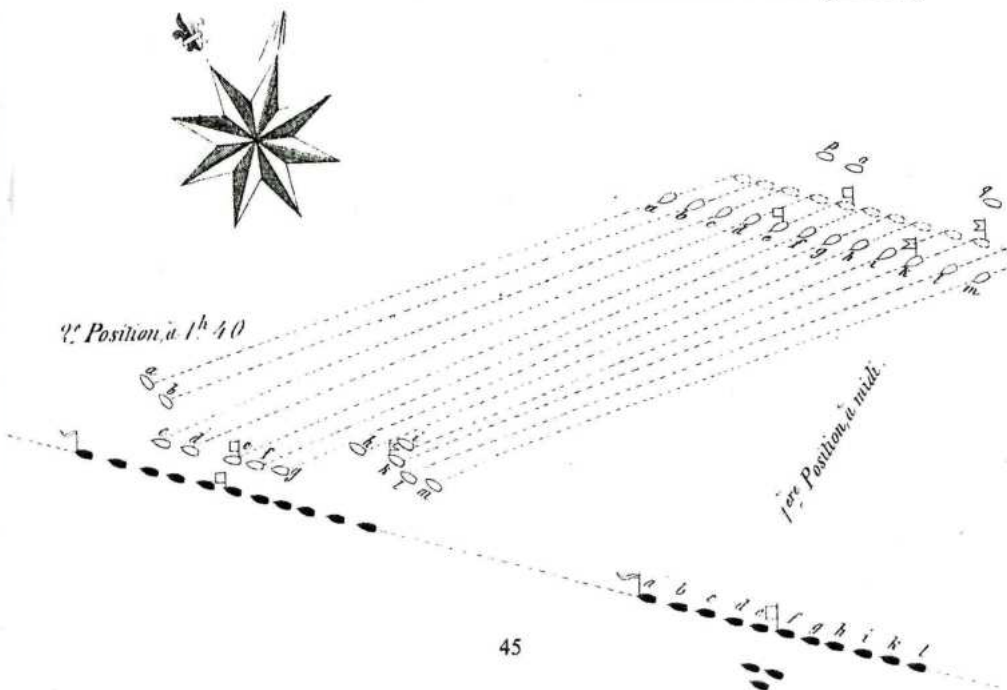
Carte 1

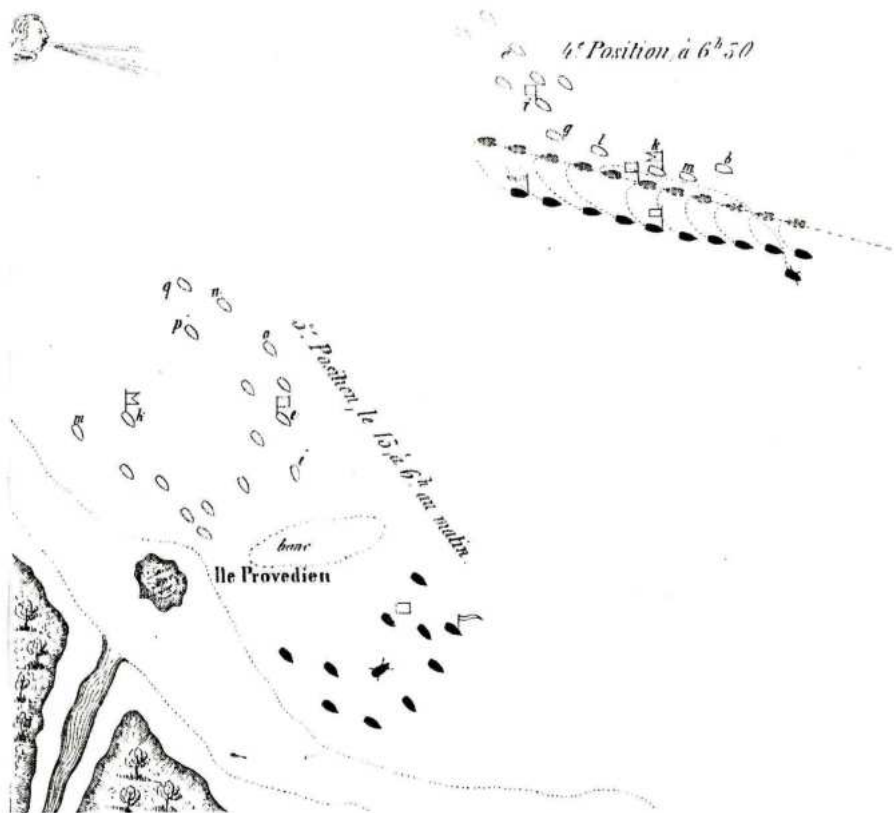


Carte 2
 Combat du 17 février 1781 (Premier dans l'Inde, deuxième combat glorieux)



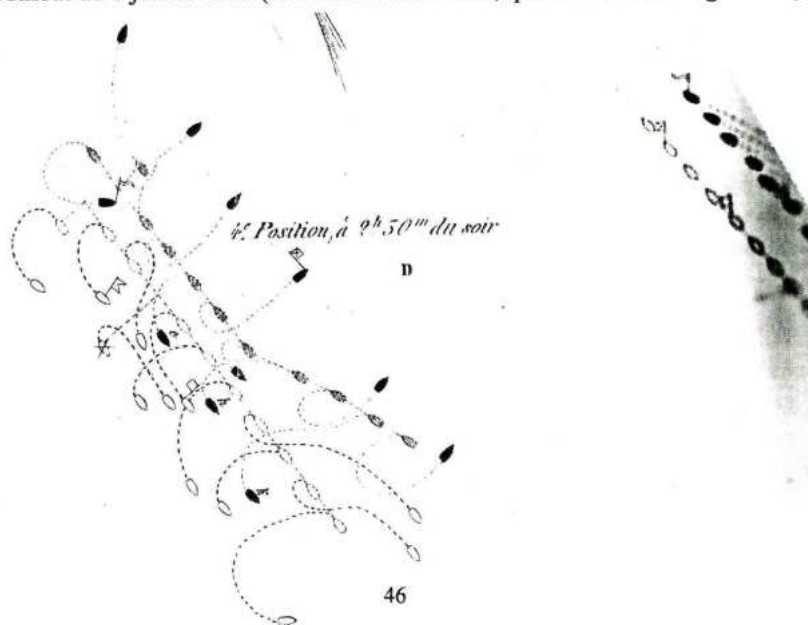
Carte 3
 Combat du 12 avril 1782 (second dans l'Inde, troisième combat glorieux)





Carte 4

Combat du 6 juillet 1782 (troisième dans l'Inde, quatrième combat glorieux)



QUELQUES PRECISIONS SUR LA FRAPPE DU PREMIER EURO D'ALBERT II DE MONACO

Le Gouvernement Monégasque a décidé d'utiliser le quota d'émission résultant des accords franco-monégasques pour frapper en 2007, à côté de la deux euros BU à l'effigie de la princesse Grâce (20 001 exemplaires), une pièce de circulation courante d'un euro à l'effigie d'Albert II : 100 000 exemplaires, avec mise en circulation pour partie en 2007 (64 286 monnaies) et pour le reste en 2008 afin de respecter le quota de 2007. Selon les accords franco-monégasques, la Monnaie de Paris a été chargée de les frapper.

Commandée en septembre, cette pièce d'un euro datée de 2007 a été mise en circulation un peu avant Noël, suite à l'Ordonnance Souveraine 1428 du 7 décembre qui ne concernait que la partie de la frappe à mettre en circulation en 2007. Dans les derniers jours de décembre, il a été observé, tant par un client allemand d'eBay que par des Monégasques, que ces monnaies ne portaient pas, contrairement à l'Ordonnance et au modèle paru au J. O. de l'Union Européenne du 22 décembre 2006, p. 21, les différents de la Monnaie de Paris. Le 9 janvier 2008, le Gouvernement Monégasque a décidé de suspendre la mise en circulation de cette monnaie fautive dont 2991 exemplaires avaient été émis. Les 97 009 exemplaires qui restaient ont été renvoyés à la Monnaie de Paris qui, devant témoin, les a détruits par écrasement et les a immédiatement remplacés par un nombre égal d'exemplaires portant les différents légaux. En février, après l'Ordonnance Souveraine 1511 du 4 février interdisant la circulation de « signes monétaires contrefaits », le Gouvernement Monégasque a repris la mise en circulation du premier quota de 64 286 euros (pour 2007) ; puis, depuis la nouvelle Ordonnance Souveraine 1631 du 30 avril (modifiant l'Ordonnance Souveraine 1511 du 17 janvier 2002), publiée le 9 mai au *Journal de Monaco*, qui récapitule toutes les émissions monégasques en euro et mentionne le chiffre complet de 100 000 exemplaires pour la monnaie qui nous occupe, le reste du quota. Une fois cette mise en circulation terminée, il y aura donc, au millésime 2007, 2991 pièces d'un euro sans différents (pièces fautes) et 97 009 avec les différents de la Monnaie de Paris (pièces légales).

J'espère que cette mise au point factuelle (je m'en suis tenu aux faits, dates et chiffres) mettra fin aux rumeurs plus ou moins fondées qui circulent à propos de la première pièce de circulation courante émise par le nouveau prince de Monaco Albert II.

Jean-Louis Charlet

TABLE DES MATIERES

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 2
Les monnaies de Hyele (Velia) Jean-Albert CHEVILLON Planche	p. 3-6 p. 6
Le monnayage de la principauté d'Orange au nom de Raymond des Baux, I (à suivre) : Raymond IV (1314-1340) Jean-Louis CHARLET	p. 7-19
Deux trouvailles de monnaies médiévales dans l'arrière-pays niçois Yves BRUGIERE et Dario FERRO Illustrations	p. 20-29 p. 26-29
Suffren. Dissertation sur la médaille de 1784 Michel GOURILLON Cartes 1 à 4	p. 30-46 p. 44-46
Précisions sur la frappe du premier euro d'Albert II de Monaco Jean-Louis CHARLET	p. 47
Table des matières	p. 48

© Groupe Numismatique de Provence, Association type loi de 1901, Siège social:
1, rue de la Liberté, 06000 NICE - Dépôt légal : juin 2008 – ISSN 0995-3469
Imprimerie : Fac Copies, 17, avenue des Diablos Bleus, 06300 NICE
Responsable de la publication : M. Jean-Louis CHARLET

Jean ELSÉN & ses Fils s.a.



Organisation de ventes publiques
Expertises, achats, ventes
Librairie numismatique

*NOUS CHERCHONS DES COLLECTIONS ET
DES MONNAIES RARES OU DE QUALITÉ.
DEMANDEZ NOS CONDITIONS.*

info@elsen.eu

WWW.ELSEN.EU

AVENUE DE TERVUEREN, 65
B-1040 BRUXELLES

Tél. : +32.2.734.63.56
Fax : +32.2.735.77.78

MAISON PALOMBO

M A R S E I L L E



Achat - Vente - Expertise

Organisation de Ventes aux Enchères Publiques
et de Ventes sur Offres

Membre Fondateur du SNENNP
Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels



22 la Canebière 13001 Marseille
tel 0033-4-91-54-93-94 - fax 0033-4-91-33-86-13
email palombo@wanadoo.fr - website www.maison-palombo.com